

Introduction

La Grèce, marquée par une triple identité (hellénique, nationaliste et religieuse), vit aujourd'hui encore au rythme de ces trois fondements essentiels. Ces trois dimensions constituent un facteur d'unité que même la modernité n'a pu disjoindre à ce jour. La religion reste au cœur du monde grec, le lien fort et quotidien entre une dizaine de millions de fidèles pratiquants¹ et leurs institutions officiellement placées sous la protection divine.

L'identité hellénique est le premier de ces facteurs. La Grèce, *Hellas* en Grec, fait référence par son nom même à la Grèce antique et cultive le mythe d'une continuité réelle ou feinte entre la Grèce moderne et les cités antiques. La Grèce s'efforce de promouvoir les termes d'« *Hellènes* »² plutôt que de « *Greco* »³, pour désigner les habitants du pays. Tous les textes officiels traduits en français utilisent l'adjectif « *hellénique* » plutôt que « *grec* ». Le nom officiel du pays est du reste « *République hellénique* »⁴.

L'identité nationale est fondée sur cette identité hellénique. Ce n'est qu'au début du 19^e siècle que la Grèce s'est libérée de l'envahisseur turc présent dans les Balkans depuis quatre siècles. La proximité de l'ancien envahisseur, ses prétentions territoriales toujours actuelles (l'invasion de Chypre en 1974, le partage du plateau continental, l'espace aérien de certaines îles en Mer Egée, voire certaines de ces îles) et le régime des colonels (1967-1974) ont maintenu voire renforcé un nationalisme grec certain.

L'identité religieuse se superpose à ces deux fondements. Inséparable de ce caractère hellénique et national, l'Orthodoxie est au cœur de la société : l'Orthodoxie est religion dominante selon l'article I de la constitution grecque⁵, laquelle est promulguée « *au*

¹ Auxquels il faut ajouter les 6 à 7 millions de Grecs constituant la diaspora

² « *Ellines* » en grec

³ « *Grakoi* » en grec

⁴ « *Le mythe des Hellènes modernes suggère ainsi une continuité de sang, sans toujours l'affirmer. Il affaiblit par là même les liens avec la tradition byzantine et ottomane en effectuant un bond de quinze siècles. Les Grecs, persuadés que le philhellénisme représente la norme, se sentent trahis chaque fois que leur pays ne constitue pas la principale préoccupation de l'Europe ou des Etats-Unis* », Georges PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Complexe, 1^o édition, 1994.

⁵ « *La religion dominante en Grèce est celle de l'Eglise orthodoxe orientale du Christ* » (Article 3 de la Constitution de 1975)

*nom de la Sainte et Indivisible Trinité*⁶». La popularité de l'Eglise auprès de la population grecque repose essentiellement sur le souvenir de quatre siècles d'occupation ottomane, pendant lesquels l'Eglise resta le seul conservatoire de la langue et de la culture grecques. De fait, l'Eglise orthodoxe grecque a pratiquement le statut d'une Eglise d'Etat. Il s'agit même quasiment d'une *démographie ethnique*, du type de celles que l'on peut trouver en Israël, en Croatie, en Serbie...ou dans le monde arabe. Car la religion est omniprésente en Grèce : avec 97% à 98% d'adeptes, l'Eglise orthodoxe est très présente dans la vie sociale. Le grand nombre d'églises édifiées atteste de l'enracinement de la religion en Grèce⁷. Seule avec la Russie à avoir cette proportion d'Orthodoxes, la Grèce compte par ailleurs quelques minorités religieuses⁸ dans des proportions très limitées. Le poids de la religion est parfois inconscient, ou non -ressenti par les Grecs eux-mêmes. La pratique religieuse, parfois plus sociale que dévote, se prolonge sans transition dans la politique.

Ces trois caractères identitaires forts restent très ancrés dans l'esprit grec, et s'interpénètrent sans difficulté. Ce nationalisme atavique est attisé sans cesse par l'actuel chef de l'Eglise orthodoxe grecque, Monseigneur CHRISTODOULOS, arrivé au poste suprême en mai 1998. Le métropolite s'est vite signalé par des déclarations réactionnaires et discriminatrices, allant de l'opposition à la séparation de l'Eglise et de l'Etat aux déclarations viscéralement anti-turques. Très présent dans la vie publique, il est un acteur de premier plan de la vie politique grecque, mélangeant les injonctions d'ordre spirituel et les recommandations politiques. Ce chef religieux symbolise parfaitement le poids de l'Eglise dans les décisions politiques d'importance nationale et internationale. Par ses prises de position fermes, il confirme le rôle central persistant de l'Orthodoxie en Grèce. Il sera donc pertinent de chercher à comprendre si la nature actuelle des rapports entre politique et religieux est exacerbée par la personnalité d'un individu charismatique et si ces rapports fluctuent au gré des personnalités successives, ou si au contraire, ces liens entre l'Eglise et l'Etat sont constants.

⁶ Voir le document en annexe 3

⁷ Une petite île comme Mikonos compte 365 églises.

⁸ Les minorités les plus significatives sont celles des Catholiques romains et les Musulmans. **Musulmans** : 1,3 % de la population, principalement Grecs d'origine turque vivant en Thrace ou dans le Dodécanèse, et immigrés récents d'origine albanaise, pakistanaise, égyptienne. **Catholiques** : 50 000 dans le rite latin, 100 000 dans le rite byzantin, répartis entre les îles anciennement dominées par Venise (Santorin, Tinos) et Athènes. **Juifs** : 6000 personnes vivant essentiellement à Athènes et Salonique. **Protestants** : 40 000 environ, appartenant à des branches américaines du protestantisme pour la plupart. Il existe également des minorités constituées d'immigrés philippins, pakistanais et sri lankais, employés dans la marine marchande.

Définition des limites du sujet

Dès lors, il est intéressant de chercher à déterminer quelles sont les influences supposées et les influences réelles de l'Eglise dans la vie politique grecque. La « *religion* » est-elle un facteur déterminant de cette vie politique ? Et qu'entendre exactement par cet adjectif « *déterminant* » ? Enfin, quel champ de la « *vie politique* » faut-il considérer ?

Il est certain que la religion n'est qu'un facteur parmi d'autres facteurs déterminants. L'insularité de la Grèce, son appartenance simultanée à l'Europe occidentale, à l'Union européenne, à l'Union de l'Europe occidentale⁹ et à l'OTAN, mais aussi à l'*Orient compliqué*, sont d'autres facteurs déterminants. Le choix délibérément réducteur de cet unique critère paraît néanmoins pertinent, car la religion en général a façonné la Grèce que nous connaissons aujourd'hui, et bien au-delà de la Grèce contemporaine, l'essentiel des rapports actuels entre Eglises et Etats ainsi que les influences réciproques entre ces deux entités au sein du monde occidental. Bien qu'en perte de vitesse dans l'ensemble du monde occidental, dont la Grèce fait partie à part entière¹⁰, la religion continue à dépasser la sphère privée et à s'inscrire dans le cadre plus vaste de l'Etat. En Grèce, la pratique religieuse n'est pas la seule manifestation de l'Orthodoxie : une identité orthodoxe dépassant les limites formelles du culte reste tangible dans la vie sociale et politique. Ainsi, le facteur religieux ne paraît pas anachronique, il n'est pas le fruit d'une quelconque crispation identitaire. C'est donc bien ce facteur religieux que nous entendons mesurer au sein de la société grecque, de façon à savoir quelle est son influence réelle sur la vie politique du pays, mais aussi de façon à pouvoir apprécier quelle est la marge de manœuvre de l'Etat face à l'Eglise.

Cette Eglise est particulière : elle est autonome (Eglise autocéphale) mais se rattache clairement par le dogme à la grande Eglise de Constantinople et à toute autre Eglise *homodoxe*¹¹. Elle se définit elle-même comme liée de façon infrangible aux antiques

⁹ UEO

¹⁰ Selon certains auteurs, dont nous évoquerons plus loin les thèses, la Grèce ne fait pas partie de ce monde occidental mais se rattache à un monde orthodoxe distinct. (Samuel HUNTINGTON, voir la partie 12 de ce mémoire) La Grèce, au moins par son appartenance dynamique et volontaire à l'Union européenne, à l'UEO, à l'OTAN, affiche une claire conscience occidentale.

¹¹ Professant la même foi (article 3 de la Constitution de 1975)

Patriarcats « *doyens* » de Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem¹². Néanmoins, son indépendance permet une plus grande singularité, constituant ainsi un *cas grec* unique : nulle autorité centrale (Souverain Pontife) ne peut-être amenée à imposer à cette Eglise nationale une vision de portée supérieure à la Grèce.

Un facteur *déterminant* a par nature un impact notable sur l'objet sur lequel il s'applique. L'objet est ici politique, et bien qu'abstrait (la vie politique est à la fois une succession d'évènements, de décisions à caractère général, national, international, d'échéances électorales et d'actes publics), il paraît pouvoir être quantifié. Cette vie politique est en effet avant tout celle des institutions, puis celle des élus, enfin celle des lois et décrets qui vont organiser la vie du pays tout entier. Ce pays de Grèce, berceau de la politique¹³ est par excellence le milieu dans lequel il est possible de mesurer l'impact de l'identité issue de l'histoire. De même, on pourra y évaluer les effets de la modernité voulue par l'ensemble plus vaste des nations voisines de l'Union européenne : dans cette « *super citoyenneté* » des Etats, la Grèce entend tenir sa place et vivre avec son caractère propre. Est *déterminant* dans le domaine religieux tout ce qui, issu de ce champ spirituel, se greffe dans le champ temporel de l'action de l'Etat et des citoyens, avec une influence notable sur ceux-ci. Toute une gradation semble devoir être distinguée, entre la théocratie pure et simple, la démocratie dite chrétienne, ou à l'inverse, l'intégrisme laïc absolutiste dont la France incarne l'archétype aux yeux de certains Etats davantage influencés par la religion. L'aspect *déterminant* ou non de la religion, sera donc mesuré en relevant les constantes puis les inflexions éventuelles : la religion a été *déterminante*, l'est-elle encore ? Comment l'est-elle ? Jusqu'où détermine t'elle la vie politique ? Jusqu'à quand ? Il pourra néanmoins être opportun de relever ce qui, de façon subjective, pourra paraître trahir un *habitus* religieux très prégnant dans une société marquée par des siècles d'influences religieuses fortes, habituée à la défensive face à des dominations exogènes qui ont mis à plusieurs reprises sa survie en cause.

¹² « L'Église orthodoxe est une confrérie d'Églises indépendantes. Chacune d'elles est autocéphale, c'est-à-dire dirigée par son propre évêque principal. Elles partagent toutes une foi commune, des principes communs de politique et d'organisation religieuses ainsi qu'une tradition liturgique commune. Outre les langues employées lors du culte, seules des traditions mineures diffèrent en fonction des pays. Les évêques placés à la tête de ces Églises autonomes peuvent être appelés patriarches, métropolitains ou archevêques. Ces prélats président des synodes épiscopaux qui, dans chaque Église, constituent l'autorité canonique, doctrinale et administrative la plus élevée. Il existe, entre les différentes Églises orthodoxes, une hiérarchie, déterminée en fonction de l'histoire plutôt que par leur force numérique actuelle. » (Article « Orthodoxie », Encyclopédie Encarta 2005)

La *vie politique de la Grèce*, donc nous venons de définir les aspects théoriques, s'incarne dans une alternance traditionnelle entre gauche et droite. Il serait simpliste de s'imaginer que les socialistes du PASOK¹⁴ souhaitent la séparation de l'Eglise et de l'Etat tandis que la Nouvelle Démocratie (ND) s'arc-boute sur des positions réactionnaires et cléricales. A plusieurs reprises, le PASOK a ainsi délibérément occulté certains points traditionnels de sa doctrine et de son programme à l'approche d'échéances électorales. La timidité du PASOK s'explique sans ambiguïté par une politique clientéliste. Si le PASOK clame « [qu'] *il faut arrêter d'inscrire la religion sur les cartes d'identité et introduire également le serment et l'enterrement civils*¹⁵ », il sait aussi laisser du temps au temps et ménager les électeurs qui sont aussi des fidèles attachés aux valeurs de la religion...et attentifs aux consignes données par leur pape. Quant à la droite dite conservatrice, elle a également œuvré vers une plus grande indépendance vis-à-vis du religieux. La situation est donc plus complexe et n'a rien de manichéen ; il s'agira donc de montrer ici comment comprendre les projets politiques des uns et des autres, en n'oubliant pas que les hommes politiques eux-mêmes sont des fidèles orthodoxes et peuvent avoir des convictions personnelles fortes, tantôt sincères, tantôt feintes.

Le paradigme de la religion d'Etat

La Grèce présente un atavisme marqué, mais a suivi une évolution certaine. Si la religion reste au cœur du monde grec, une démocratisation relativement récente et une certaine ouverture à l'Europe ont ouvert la voie à des concessions. Ces transformations marquent-elles le début d'une évolution fondamentale ? Les crispations identitaires qu'il a été possible de noter au cours de ces cinq dernières années laissent entrevoir une issue incertaine. Néanmoins, et pour la première fois, le clergé grec a révélé sa faiblesse lors de la crise profonde qui le secoue depuis la mi-février 2005. S'il perd son caractère hiératique, le clergé conservera-t-il la prépondérance sociale sur laquelle il assoit son influence ? Il n'est plus intangible, et descend de son piédestal. Outre ces fissures internes, l'influence persuasive de l'Union européenne pourrait constituer une seconde

¹³ « *polis* », la ville, est par excellence un produit grec. Le *citoyen* l'est également. La Grèce ne manque jamais une occasion de rappeler avec fierté que le monde lui doit ces concepts.

¹⁴ Parti socialiste grec

¹⁵ Michel STATHOPOULOS, professeur de droit et ancien Ministre de la justice du PASOK ; il est celui qui a exprimé en 2000-2001 les thèses les plus avancées (il a participé à presque tous les comités examinant la réforme sur le mariage et sur la question des relations Etat -Eglise). Ses efforts ont été contrés par une pression politique de son parti exercée au nom du risque de « *perdre des voix* ».

menace à terme de cette hégémonie du spirituel. Même si la « *laïcité d'Etat* » n'est pas exigée des Etats membres pour tenir leur rang à Bruxelles ou Strasbourg, des instances européennes sourcilleuses exigent déjà l'affirmation dynamique des libertés individuelles ainsi que des gages de la Grèce au profit des minorités non orthodoxes, ce qui à terme se traduira inévitablement par une révision constitutionnelle. Du reste, la seule évolution démographique de la Grèce et la nécessité *in fine* d'un nouveau pacte social conduira immanquablement à cette évolution.

Ces deux évolutions passent par la séparation formelle de l'Eglise et de l'Etat. Or si la religion fait partie de l'identité grecque¹⁶, comment imaginer une dichotomie de cette société ?

Après avoir rappelé que la religion apparaît effectivement comme un facteur déterminant de la vie politique grecque (1), en mesurant l'impact de la religion dans l'histoire et dans les institutions actuelles (11) puis au travers de l'exemple particulier de la position de la Grèce dans la gestion des crises dans l'ex-Yougoslavie (12), ce mémoire s'efforcera de montrer qu'en dépit d'une réduction progressive de l'influence grecque, la séparation semble impossible (2). Si des indices multiples trahissent un affaiblissement relatif de l'Eglise malgré la persistance d'éléments de permanence (21), les perspectives qu'il est permis de dresser ne sont pas celles d'un *aggiornamento* de l'Orthodoxie ni d'un *Vatican II* de l'Eglise autocéphale grecque, mais plutôt un nouveau positionnement de l'Eglise dans la vie publique et politique : le *statu quo* n'étant plus possible, la Grèce risquant d'encourir les reproches de l'Union européenne, la fronde grecque pourrait par réaction chercher à s'exprimer à travers la recherche d'un *leadership* régional exercé en Europe centrale et balkanique sur le critère de l'Orthodoxie.(22).

Une fois de plus en Grèce, occidentalisme et balkanisme se trouvent en contradiction ; est-ce vraiment étonnant dans cette région où par tradition « *les Balkans produisent plus d'histoire qu'ils ne peuvent en consommer* ¹⁷ » ?

¹⁶ On est Grec parce qu'on est Orthodoxe, comme ce mémoire entend le montrer.

¹⁷ Bernard LORY, *L'Europe balkanique*, Ellipses, 1996

Première partie

**La religion apparaît comme un facteur
déterminant de la vie politique grecque...**

1. LA RELIGION APPARAÎT COMME UN FACTEUR DETERMINANT DE LA VIE POLITIQUE GRECQUE ...

Si la Grèce et l'Orthodoxie¹⁸ sont si intimement liées, c'est avant tout en raison de l'histoire du pays. En effet, durant l'occupation ottomane (de 1453 à 1821), l'identité grecque, qui correspondait à cette volonté d'être Grec et de se battre contre l'envahisseur, a été cultivée par l'Eglise¹⁹. L'Eglise orthodoxe a réussi à conserver la langue, les traditions, la culture de ce pays. Plus qu'un dogme religieux, l'Orthodoxie est donc un sentiment qui unit tous les Grecs. Fruit de l'histoire, ce lien fort est affirmé jusque dans la Constitution du pays, qui définit la nature des liens entre l'Eglise et l'Etat. Au-delà des aspects spirituels qui concernent avant tout les relations de l'individu avec Dieu, l'Orthodoxie grecque est un mode d'expression culturelle ; de nombreux indicateurs permettent d'en mesurer l'impact sur la société (11). Naturellement, l'existence d'un monde orthodoxe aux portes de la Grèce amène cette dernière à s'intéresser à ses voisins (12).

11. Sur le plan intérieur : l'histoire et la politique, cristallisées dans la Constitution de la Grèce, montrent l'impact de la religion.

Impressionnante est l'homogénéité religieuse du peuple grec : le nombre de fidèles de l'Eglise orthodoxe de Grèce coïncide presque avec le total de la population. En effet, sur 1000 habitants, 974 sont chrétiens et 967 sont de rite orthodoxe. Si l'on ajoute à ce fait le souvenir du rôle historique capital joué par l'Eglise orthodoxe dans la perpétuation de l'Hellénisme, en particulier au Moyen Age et dans les temps modernes, l'on comprendra aisément pourquoi les Constitutions helléniques successives ont toujours attribué une place privilégiée à cette Eglise et ont reconnu - comme le reconnaît encore la Constitution actuellement en vigueur - son enseignement comme celui de la religion prépondérante.

¹⁸ Etymologiquement, orthodoxe signifie « *opinion juste* » : « *ortho* » signifie en grec « *droit, juste* » et « *doxa* », « *opinion* »

111. L'Orthodoxie en Grèce et le lien historique spécifique entre Etat et Eglise.

1111. L'origine de l'Eglise grecque autocéphale

L'Eglise orthodoxe s'est séparée de l'Eglise catholique à la suite du schisme de 1054. Depuis elle est organisée schématiquement en quatre patriarchats et en de nombreuses Eglises autocéphales.

A la fin du dix-huitième siècle, dans l'Empire ottoman, l'Eglise orthodoxe est dirigée par le patriarchat de Constantinople, secondé par celui d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que par l'Eglise indépendante de Chypre. Le développement des mouvements nationaux, parfois stimulé par les clergés nationaux, s'opéra la plupart du temps au détriment des compétences du patriarchat de Constantinople, celles-ci se réduisant au fur et à mesure de la création d'Eglises nationales. En effet, la création d'une Eglise nationale après l'indépendance politique était pour chaque pays balkanique la consécration de son retour à l'indépendance et à la souveraineté, en un mot, le symbole de sa restauration plénière. Il s'agit là d'un phénomène spécifique du monde orthodoxe. Le pays libéré se donne une Eglise nationale, souvent contre la volonté du patriarche de Constantinople, et la création de cette Eglise nationale renforce autant le nouvel Etat que le sentiment national du pays. Ce va-et-vient réciproque entre l'Etat et l'Eglise aux dix-neuvième et vingtième siècles est une composante de la spécificité identitaire du monde orthodoxe, qui a dû se libérer de l'occupant ottoman, lequel pratiquait une autre religion, l'islam. Il s'agissait donc, dans ces régions des Balkans et du Caucase, d'une double libération, nationale et religieuse. Pour les Balkans, cette libération religieuse fut aussi accompagnée par une libération de la tutelle du clergé grec central sur les clergés nationaux.

La première Eglise à s'émanciper de Constantinople fut l'Eglise de Grèce, qui se déclara autocéphale en 1833, et dont l'autocéphalie et l'indépendance furent reconnues en 1850 par le siège œcuménique. Au fur et à mesure de l'expansion territoriale de la Grèce, les nouvelles régions furent incluses dans cette nouvelle Eglise, sauf en 1913 où, à la suite des guerres balkaniques, la Crète et les autres régions libérées restèrent sous l'autorité de Constantinople jusqu'en 1928, date à laquelle elles furent placées

¹⁹ Ce mémoire utilisera le terme d' « Eglise » pour désigner l'Eglise grecque orthodoxe autocéphale d'Athènes.

« provisoirement » sous l'autorité de l'Eglise de Grèce. Aujourd'hui, seules la Crète et les îles du Dodécanèse demeurent sous l'autorité du patriarche de Constantinople²⁰.

A l'heure actuelle, les relations entre Athènes et Constantinople sont nuancées, la première reprochant à la seconde son trop grand œcuménisme. Il faut ajouter que Constantinople administre l'importante diaspora grecque aux Amériques, en Europe occidentale, en Océanie, ainsi que plusieurs millions de fidèles vivant dans les pays anglo-saxons ; la diaspora grecque d'Afrique étant quant à elle gérée par le patriarcat d'Alexandrie²¹.

1112. Le poids de l'Orthodoxie dans les dernières décennies

Depuis la chute de l'Empire ottoman, les chefs religieux de l'Eglise d'Athènes ont un rôle qui dépasse largement le seul domaine spirituel. Parallèlement, les chefs politiques prennent toujours en compte le facteur religieux dans leurs décisions.

Souvent, les occidentaux oublient le poids de la période ottomane dans le vécu collectif des Balkans et le rôle complexe que la hiérarchie orthodoxe a été amenée à y jouer. Ce rôle a été profondément remanié durant la période des réveils nationaux du dix-neuvième siècle, puis à nouveau dans les jeunes Etats -nations. D'où des situations jugées anachroniques, et des périodes où l'on a vu des prélats placés aux plus hauts postes de l'Etat ; en Albanie en 1924, en Roumanie de 1927 à 1930, en Grèce de 1944 à 1946, à Chypre de 1960 à 1977.

Le régime des colonels (de 1967 à 1974) a mis en œuvre une politique inspirée de l'Orthodoxie et de l'idéologie de l'hellénisme le plus classique : l'un de ses principaux slogans fut « *la Grèce des Grecs chrétiens* ». Les colonels menèrent une politique d'ouverture balkanique originale qui visait à réduire l'isolement diplomatique du pays. Cependant la chute des régimes autoritaires en Grèce en 1974, en Bulgarie et en Roumanie en 1989, a suscité de violents remous dans les milieux ecclésiastiques.

Les années PAPANDREOU (1981-1989) ont permis un *aggiornamento* de la société grecque. Cependant, très vite après son accession au pouvoir, le socialiste PAPANDREOU et son parti le PASOK adoptent une attitude modérée. Bien des promesses sont repoussées. Toutes une série de mesures concernant le droit familial et

²⁰ L'appartenance à telle ou telle Eglise orthodoxe n'est pas le fait d'une option personnelle, mais répond uniquement à des critères géographiques.

²¹ Pour un total d'environ 7 millions de fidèles.

les rapports sociaux permettent toutefois à la Grèce de s'ouvrir à la modernité occidentale et à l'Europe : introduction du mariage civil et du divorce par consentement mutuel, dépénalisation de l'adultère, abolition théorique du système de la dot, réforme orthographique, réforme de l'enseignement supérieur, réhabilitation de la résistance, retour des exilés politiques depuis les pays de l'Est, abaissement de l'âge électoral à 18 ans, etc.... Les relations entre le pouvoir et l'Eglise orthodoxe ne sont pas pour autant modifiées et cet *aggiornamento* ne remet pas en cause les structures profondes de la société, ni les liens qui existent entre le pays et la religion nationale.

1113. La situation actuelle

Aujourd'hui, le poids de la religion reste perceptible dans la société. Néanmoins, la personnalité de Monseigneur CHRISTODOULOS, chef de l'Eglise grecque, joue certainement un très grand rôle dans la visibilité de celle-ci. Au-delà de ses recommandations morales²², ses prises de position systématiques sur les grands problèmes politiques et sociaux indisposent parfois les hommes politiques au pouvoir qui ont de fait à traiter à la fois avec des citoyens, mais aussi avec des fidèles. L'un comme l'autre ayant un bulletin de vote entre les mains, il est impossible d'appliquer une politique gouvernementale en faisant fi des aspects religieux de telle ou telle question, faute d'être sanctionné à l'échéance électorale suivante. Le PASOK en a fait les frais au terme de la période 1981-1989. De même, le changement de majorité gouvernementale en 2004 peut-être vu comme le refus de certaines décisions touchant à l'identité grecque et donc à la religion²³.

Très virulent dans le combat pour l'identité grecque, l'Archevêque entretient également le sentiment antitürk des fidèles orthodoxes, et de fait se trouve en contradiction avec le Gouvernement, qui soutient officiellement la candidature de la Turquie à l'Union européenne²⁴. Jouissant d'un fort soutien populaire, en dépit de la crise qui frappe l'Eglise grecque en ce début d'année, Monseigneur CHRISTODOULOS est un personnage-clé de la vie politique, et représente parfaitement toute l'ambiguïté des relations entre l'Eglise et l'Etat aujourd'hui.

²² Sur la bioéthique ou l'avortement par exemple.

²³ Le gouvernement n'a pas revendiqué auprès de Bruxelles l'inscription de la mention de l'héritage chrétien dans la Constitution européenne ; de même, il a imposé la suppression de la mention de la religion sur les cartes d'identité, sous la pression européenne bien plus que par conviction propre.

²⁴ Pour des raisons qui sont développées plus loin. Cette bienveillance soudaine tranche effectivement avec le ton général des relations entre les deux pays.

1114. L'Orthodoxie est avant tout un mode d'expression culturelle

L'Eglise autocéphale grecque orthodoxe d'Athènes se présente comme un mélange de tradition et de modernité, ayant subi l'influence de courants religieux venant de l'Occident. Proche de l'Etat et des éléments les plus conservateurs de la vie politique grecque, l'Eglise nationale a souvent représenté la tradition face à l'ouverture de la société grecque aux idées nouvelles.

Il faut préciser que l'Orthodoxie est vécue d'une part comme une croyance religieuse forte et intime, mais qu'elle est aussi vécue d'autre part comme l'expression de la culture grecque. Ainsi, les Grecs, malgré certaines critiques adressées à l'Eglise d'Athènes, et indépendamment de leur croyance ou de leur non croyance, gardent toujours vivant leur lien avec l'Orthodoxie. La religion constitue un élément fondamental de l'identité profonde de la nation et marque, sous sa forme traditionnelle, le lien avec le passé, qu'il soit antique, byzantin ou moderne. Les cérémonies religieuses et l'organisation de l'année sur le calendrier orthodoxe sont respectées par tous, même par les communistes. Autant que la manifestation d'un sentiment religieux, l'Orthodoxie représente, pour les Grecs, l'expression d'une sagesse millénaire face aux grands problèmes de la vie, de la mort, des rapports entre l'homme et la nature....

La religion, dans la zone balkanique, est moins une affaire de conviction personnelle qu'un signe d'appartenance à un groupe. Cette tendance générale s'ancre pour une grande part dans le système administratif ottoman des millets²⁵, communautés religieuses jouissant dans leur principe d'une certaine autonomie interne. Le rejet des apostats et l'interdiction des mariages interconfessionnels pesaient très fortement dans des sociétés villageoises traditionnelles. Seul le développement des grands centres urbains a permis de surmonter tardivement ces clivages, à partir de la seconde moitié du vingtième siècle. Il est important de tenir compte du décalage de mentalité et de comportement sociale entre villes et campagnes, encore à l'heure actuelle²⁶.

²⁵ A l'époque de l'Empire ottoman fonctionnait le système des millets, par lequel les minorités disposaient d'une large autonomie. En contrepartie, leurs chefs étaient personnellement responsables devant le Sultan.

²⁶ Il reste encore 17% d'agriculteurs en Grèce.

112. Le statut juridique des rapports entre l'Eglise et l'Etat

La Constitution de 1975, modifiée en 1986, actuellement en vigueur, décrète dans son article 3 que la religion dominante en Grèce est celle de l'Eglise orthodoxe Orientale du Christ qui reconnaît pour «*Chef Notre Seigneur Jésus Christ*» et qui est indissolublement unie, quant au dogme, à la Grande Eglise de Constantinople et à toute autre Eglise Chrétienne homodoxe²⁷. Toutes les personnes se trouvant sur le territoire hellénique jouissent du droit de protection quant à leur vie, leur honneur et leur liberté sans distinction de nationalité, de race, de langue, ni de convictions religieuses ou politiques. La liberté de conscience en matière de religion est inviolable. La jouissance des droits individuels et politiques est indépendante des convictions religieuses de chacun. Toute religion établie est libre et peut exercer son culte sans entraves, sous la protection des lois. N'est pas autorisé l'exercice du culte, s'il porte atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs. Le prosélytisme est également interdit.²⁸ Les ministres de toutes les religions établies sont soumis au même contrôle de l'Etat et aux mêmes obligations à son égard que les ministres de la religion dominante, c'est-à-dire de l'Eglise chrétienne orthodoxe. Nul ne peut être dispensé, en raison de ses convictions religieuses, de l'accomplissement de ses obligations militaires²⁹ ni refuser l'observance des lois de l'Etat.

Le statut qui règle les rapports entre l'Etat grec et l'Eglise est un statut *sui generis*. Il n'y a ni union ni séparation totale de l'Eglise et de l'Etat. L'Etat veille à la protection et à la marche de l'Eglise chrétienne orthodoxe qui est, administrativement et économiquement, une personne morale de droit public. Dans l'enseignement, à tous les niveaux, jusqu'au seuil des établissements supérieurs, le cours de religion est enseigné sur la base de la foi orthodoxe.

L'Etat contrôle dans certains cas les activités de l'Eglise, et dans d'autres circonstances coopère avec l'Eglise³⁰. Par exemple, l'Etat publie systématiquement un décret pour reconnaître l'élection d'un évêque par les organes ecclésiastiques et sa nomination dans un diocèse, ou encore accorde l'autorisation de fonder une église ou de créer une

²⁷ Voir l'annexe 3

²⁸ Sauf de fait pour la religion orthodoxe.

²⁹ Sauf pour les clercs de l'Eglise orthodoxe. Un certain nombre de jeunes gens se réfugiaient dans les séminaires pour commencer une formation religieuse et couper au service militaire obligatoire. Le Saint-Synode vient de renoncer à ce privilège pour répondre aux critiques violentes formulées lors de la crise de la mi-février 2005.

³⁰ Actes de nature extérieure et administrative n'ayant évidemment pas de rapport avec le dogme et le culte

paroisse. Cependant la Constitution et la législation helléniques, fidèles par ailleurs aux principes de la liberté religieuse et de la tolérance, respectent et protègent le sentiment religieux des citoyens, quelle que soit la confession à laquelle ils appartiennent. En effet, indépendamment des dispositions constitutionnelles citées précédemment, la loi pénale punit tout citoyen qui blasphème en public, qu'il s'agisse de Dieu, de l'Eglise orthodoxe, mais aussi de toute autre Eglise, celui qui trouble un rassemblement de caractère religieux etc. Par ailleurs et par exception au principe de la liberté de la presse, peut être saisie avant parution toute publication dont le contenu serait injurieux à l'égard de la religion chrétienne, mais aussi de toute religion établie.

Un statut ecclésiastique particulier, garanti par la Constitution, est en vigueur dans certaines régions, essentiellement en Crète (Eglise autonome de Crète), dans le Dodécanèse et au Mont Athos qui, spirituellement et administrativement relèvent du Patriarcat Oecuménique de Constantinople. Le Mont Athos est administré collégalement par la Sainte Communauté qui siège à Caryès, composée des représentants des vingt Saints Monastères de l'Athos (1800 moines), élus chaque année par les monastères, conformément aux règlements intérieurs. L'Etat nomme un gouverneur civil de l'Athos, qui a la responsabilité de l'administration civile de la Montagne Sainte et doit veiller à la sauvegarde de son régime particulier. Ce régime distinctif reste toujours en vigueur, respecté et inscrit dans la Constitution de la Grèce. Depuis près d'un millénaire, le Mont Athos se singularise, dans le monde, par son statut de territoire religieux auto administré, exclusivement habité par des moines orthodoxes et rigoureusement interdit aux femmes.

En résumé, l'Etat grec moderne, officiellement reconnu depuis 1830, n'a jamais été un Etat laïc. Conformément au paragraphe 1 de l'article 59 de la Constitution, un serment à la Sainte, Consubstantielle et Indivisible Trinité doit être prêté par les députés et par le Président de la République avant leur prise de fonction dans le Palais de la Chambre des députés et en séance publique, en présence des dignitaires religieux qui recueillent leur serment et en sont les témoins sacrés.

En 1993, le Parlement grec – soit tous les parlementaires grecs, qu'ils soient de droite ou de gauche – a confirmé la loi rendant obligatoire la mention d'appartenance religieuse sur toutes les nouvelles cartes d'identité, malgré l'opposition des minorités

juive et catholique ainsi que celle de quelques députés et organisations non gouvernementales (ONG)³¹. Les religions non orthodoxes reconnues sont considérées par le gouvernement comme des « *cultes étrangers* », le Code pénal grec les désignant comme « *tolérées* ».

Le contexte socioculturel grec est donc toujours fortement marqué par l'identification entre citoyenneté grecque et Orthodoxie, compte tenu notamment du poids historique de l'Orthodoxie dans le développement de l'identité grecque. L'Eglise orthodoxe a en effet joué un rôle prépondérant dans la sauvegarde de la langue et de la culture grecque, en particulier sous la domination ottomane. La culture helléno orthodoxe a ainsi façonné de fait la place de la religion dans le domaine scolaire grec, considérant que l'enseignement religieux devait constituer une forme de sauvegarde de la tradition orthodoxe. La religion est enseignée dans le cadre d'un cours obligatoire selon un programme établi par le ministère de l'Education nationale. Elle est assurée, dans le secondaire, par des théologiens orthodoxes nommés par l'Etat. Ces cours de catéchisme orthodoxe sont également dispensés aux soldats de l'armée grecque.

Citons quelques autres réalités symboliques qui peuvent aussi expliquer pourquoi l'Etat et Eglise ont tant de mal à se séparer : outre le poids des 98% de Grecs orthodoxes dans la population, nous pouvons mentionner la pratique religieuse généralisée (ponctuellement) puisque même les agnostiques en Grèce suivent l'office de Pâques. Notons aussi que le mariage civil est une option, et non une obligation, et seuls 10% des mariages ont lieu à la mairie. Les enterrements civils ainsi que les serments civils n'existent pas. Enfin, autre indicateur de ce lien privilégié, le pape siège toujours à côté du maire, lors des cérémonies officielles.

La religion possède donc à l'évidence une forte emprise sur la société et sur la vie politique nationale. Il est donc logique de voir cette identité s'affirmer au-delà des frontières par le biais de la politique étrangère grecque.

³¹ Il aura fallu attendre 2001 pour que la suppression de cette mention soit décidée par la même instance législative.

12. Sur le plan extérieur : une politique étrangère singulière : l'exemple caractéristique de la gestion des crises dans l'ex-Yougoslavie.

Dans *Le choc des civilisations*, Samuel HUNTINGTON se pose la question de savoir où se placent des pays qui, comme la Grèce, se trouvent sur la ligne de partage de ce qu'il appelle les «civilisations en conflit». Il y répond de la façon suivante :

« La Grèce est un pays orthodoxe. Comme son voisin turc, la Grèce doit sa présence au sein de l'OTAN à la Guerre froide. Ensuite, le pays a adhéré à la Communauté européenne. Ce n'est pas pour autant un pays occidental. La preuve, c'est que la Grèce, à la différence des autres pays occidentaux, s'est mise ouvertement dans le camp des Serbes pendant les conflits de l'ex-Yougoslavie. Athènes a travaillé la main dans la main avec Moscou pour aider Belgrade à détourner les sanctions économiques. Les dirigeants grecs parlent d'une «entente orthodoxe» liant Athènes à la Serbie ainsi qu'à la Bulgarie. La coopération avec la Russie se renforce en même temps, comme le prouve l'accord entre Athènes, Moscou et Chypre sur la vente de missiles russes au gouvernement chypriote. La Grèce se comporte comme un pays orthodoxe »³².

La position des autorités grecques, en perpétuel porte à faux entre une opinion nettement solidaire de son frère orthodoxe serbe et une nécessaire prudence vis-à-vis de ses partenaires européens et alliés atlantiques est indéniablement marginale parmi les pays de l'Union européenne, et cela a nui au début du conflit à son image.

121. La peur orthodoxe de la " diagonale verte ", ou projet géopolitique à long terme d'unification des Musulmans des Balkans au profit d'Ankara.

Selon Alexandre DEL VALLE³³, la position orthodoxe grecque, comme bulgare ou serbe, peut être considérée comme intimement liée à une psychose de cette « diagonale verte ». Dès lors, la politique grecque face aux conflits des Balkans peut être interprétée comme s'insérant dans une politique régionale plus large, directement liée aux relations de la Grèce avec la Turquie.

³² Samuel HUNTINGTON, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997

³³ Alexandre DEL VALLE, *La Turquie dans l'Europe, un cheval de Troie islamiste ?*, éditions des Syrtes, 2004

Les buts du panturquisme visent d'abord à l'unification de tous les peuples convertis à l'islam sous l'influence des Osmanlis, qu'ils soient ou non de souche turque. Sous sa forme actuelle, le panturquisme pourrait donc être défini comme du « *néo-ottomanisme* ». La Turquie a été un des pays les plus obstinés à reconnaître l'indépendance de la Macédoine³⁴ et de la Bosnie-Herzégovine, car elle y voyait l'occasion d'atteindre ses objectifs. En réalité, le but non avoué de certains mouvements irrédentistes slavo-musulmans ou albanais est de reconstituer, à moyenne ou longue échéance, une sorte de confédération islamique balkanique sous protectorat turc, l'important étant pour eux autant le fait de se détacher du « *pouvoir infidèle* » slavo-chrétien que d'être indépendants. Dans les Balkans, on appelle ce projet néo-ottoman et musulman la « *diagonale* » ou « *transversale verte* », que Grecs et Slaves nomment également le « *corridor turc* ». Il s'agit en fait d'un long *continuum* géopolitique musulman partant de la Thrace orientale turque et aboutissant à la poche de Bihac, en passant par la Thrace occidentale grecque, la Bulgarie, et l'ARYM, où vivent d'importantes communautés musulmanes, et, bien entendu, le Kosovo et la Bosnie.

Forts de l'appui tacite des Occidentaux et des coreligionnaires et protecteurs turcs, présents sur le sol de l'ARYM à travers les activités économiques mais aussi dans le cadre d'opérations d'entraînement du Partenariat pour la Paix (OTAN), et conscients que leur avantage principal sur les « *Infidèles orthodoxes* » est leur vitalité démographique, les nationalistes albanais, encouragés par les précédents de la Bosnie et du Kosovo, sont persuadés que la « *Grande Albanie* » est désormais réalisable, parallèlement à l'édification progressive, par étapes, d'un Etat confédéral islamo-albanais uni à la Bosnie et au Sandjak. La multiplication des déclarations unilatérales d'indépendance dans des Balkans fortement encouragée par les Occidentaux, principalement Américains et Allemands, créé un précédent assez troublant au regard du droit international. Après le Kosovo, qui exige une pleine indépendance, prélude à un rattachement à l'Albanie sous la houlette d'Ankara, la Thrace grecque, où des agitateurs islamistes turcs prêchent le devoir de désobéissance à l'égard de l'administration hellénique, présentée comme coloniale, pourrait suivre inéluctablement.

³⁴ Que les Grecs refusent de voir désignée sous ce nom ; ils parlent d'ARYM (ancienne république yougoslave de Macédoine). L'Union européenne n'ayant pas reconnu le nom de Macédoine, nous conserverons dans le corps du texte l'abréviation ARYM.

122. Bosnie : la schizophrénie de la politique étrangère grecque.

Dès le début du conflit yougoslave, la Grèce a mené une politique ambiguë à l'égard du régime serbe de Slobodan MILOSEVIC. La solidarité orthodoxe, vive dans l'opinion publique grecque, a poussé la Grèce à adopter une position conciliante vis-à-vis de son frère serbe durant l'éclatement de la Yougoslavie. Depuis son adhésion à la CEE en 1981, la Grèce a toujours maintenu une politique extérieure marginale au sein de l'Union. Seul pays orthodoxe, seul pays à n'avoir aucune frontière commune avec ses partenaires de l'Union, la Grèce a souvent connu un sentiment d'isolement et d'incompréhension à l'occasion des crises récentes, dans le cadre desquelles ses diplomates ont défendu des positions allant à l'encontre des idées partagées à Bruxelles. Avant le conflit yougoslave, en plus de la fraternité orthodoxe, le régime de Belgrade était un partenaire économique privilégié, la Grèce étant le premier investisseur en République Fédérale de Yougoslavie. Aussi la Grèce a-t-elle beaucoup œuvré pour que l'embargo international sur la Yougoslavie soit levé. En outre, Athènes n'a jamais entravé les trafics qui concouraient à la rupture de l'embargo. En 1994, par exemple, un pétrolier acheté par les Serbes à la raffinerie nationale grecque n'a jamais été contrôlé lors de ses livraisons au port de Bar au Monténégro³⁵.

Même si les autorités grecques n'ont pas officiellement soutenu Belgrade, une partie de la population a pris fermement fait et cause pour la Serbie, arguant de l'indéfectible amour et de la vive solidarité entre les deux peuples. Depuis le début de la crise yougoslave, le gouvernement grec s'est débattu dans une position quasi schizophrénique, partagé entre ses alliés de l'OTAN, sa place dans l'Union européenne, son opinion publique et son Eglise, acquises à la cause serbe. Mais, malgré des réticences nettes, la Grèce n'a jamais pu officiellement soutenir la Serbie. Pragmatiques, les autorités d'Athènes ont choisi de ne pas se mettre à dos alliés et partenaires, tout en tentant d'assister indirectement leur frère orthodoxe.

Dans ce cadre, de nombreux chefs religieux orthodoxes grecs n'ont pas pris les mêmes précautions que leur gouvernement et ont exprimé de façon radicale leur solidarité avec la Serbie. Très populaires, disposant d'un accès permanent aux médias nationaux, ils ont soufflé sur les braises du nationalisme grec, fustigeant les positions occidentales,

³⁵ Tim JUDAH, *Une alliance coupable : la Grèce et la Serbie de Milosevic dans les années 90*, 2002

défendant leurs « *héroïques amis serbes* », considérant leur lutte comme une croisade et faisant ainsi peser une énorme pression sur la position officielle de leur gouvernement³⁶. Ces campagnes se sont souvent accompagnées d'aides financières à l'Eglise orthodoxe serbe. Cette assistance fraternelle est également allée plus loin. A la fin du conflit, en mars 1995, une garde volontaire grecque a été formée à la demande du général MLADIC, alors commandant de l'armée serbe de Bosnie. Cette unité grecque, basée à Vlasenica, a été totalement intégrée dans les forces serbes, mais s'est toujours limitée à une centaine de membres. Cela n'a toutefois pas empêché un certain nombre de médias grecs de crier à la victoire. A Srebrenica, le drapeau grec flottait à côté de la bannière serbe. En septembre 1995, quatre volontaires hellènes ont reçu la Médaille de l'Aigle blanc des mains du chef des Serbes de Bosnie, Radovan KARADZIC³⁷.

123. Kosovo : la Grèce européenne mais toujours tiraillée par sa culture.

S'agissant du Kosovo, la position officielle du gouvernement grec est dès le début beaucoup plus prudente et alignée sur celles des alliés occidentaux. L'isolement au sein de l'Union européenne et les critiques américaines qui avaient résulté du comportement ambigu au début de la crise ont été prises en compte. L'«*entente orthodoxe* » n'est cette fois jamais évoquée.

Le gouvernement grec semble vouloir cette fois sortir d'une logique purement orthodoxe, faisant ainsi mentir la théorie de Samuel HUNTINGTON, au détriment de la primauté du lien orthodoxe par rapport à celui avec les nations occidentales plus généralement chrétiennes. En effet, le Premier ministre grec Costas SIMITIS tentait de justifier dans une longue explication le 25 mars 1999³⁸, la double position de son pays, membre et allié de l'OTAN, mais aussi pays balkanique orthodoxe. De même, le Ministre des affaires étrangères PAPANDREOU condamnait les meurtres des leaders modérés du Kosovo par les Serbes. Pourtant, ils ne rencontraient, tous deux, que fort peu d'écho dans les médias et au sein de la population grecque. Leur position n'est pas dénuée d'un certain courage politique. En effet, si elle peut paraître ambiguë à un non grec, elle va bel et bien à l'encontre de la solidarité instinctive slavo-orthodoxe. Le représentant grec à l'OTAN a émis quelques réserves sur le résultat à attendre d'une

³⁶ *Discordance au sein de l'église grecque à propos des raids de l'OTAN*, article paru dans AIM, Athènes, avril 1999

³⁷ Tim JUDAH, *Une alliance coupable : la Grèce et la Serbie de Milosevic dans les années 90*, 2002

offensive contre la Serbie de MILOSEVIC pour le règlement régional du conflit mais ne s'est aucunement opposé lors du vote, acceptant d'ouvrir ses ports aux alliés, même si par ailleurs la Grèce avait annoncé qu'elle ne participerait pas militairement au conflit.

Le pragmatisme politique domine, et dans un entretien donné en avril 1999, Monsieur. Ioannis MAGRIOTIS, alors Ministre grec de la province grecque de Macédoine avouait que la préservation des intérêts européens et économiques grecs avaient fortement conditionné la position de son gouvernement. Le Patriarche de Constantinople BARTHOLOMEE leur apportait son soutien en rappelant lors d'une déclaration télévisée que le nationalisme avait été dénoncé comme étant une hérésie par les Orthodoxes depuis 1872. Pour lui, le nationalisme, serbe en l'occurrence, même s'il utilise le christianisme comme justification, n'en demeure pas moins une hérésie qui doit être rejetée et combattue. Cette prise de position religieuse n'est pas sans importance mais elle n'a, là encore, que peu d'influence sur l'état d'esprit des Grecs. Depuis toujours, leur guide religieux est plus l'Archevêque d'Athènes, chef de l'Eglise autocéphale grecque, que le Patriarche de Constantinople jugé trop œcuménique et considéré comme l'otage frileux des Turcs.

De la même manière, la petite Eglise orthodoxe autocéphale d'Albanie était aussi très réservée. Elle se gardait bien de toute déclaration politique mais regrettait les douleurs infligées à toutes les populations concernées par le conflit, orthodoxes et musulmanes. Cette modération s'explique par la situation particulière des Orthodoxes albanais, petite minorité cherchant à préserver ses intérêts économiques et sa sécurité au sein d'un Etat très majoritairement musulman et très impliqué dans la crise « *kosovarde* ».

Cependant, malgré une attitude plus partagée des responsables religieux orthodoxes au sens large, l'état d'esprit de la rue grecque restait très favorable aux frères orthodoxes serbes et ce, en parfaite communion avec les chefs religieux nationaux grecs.

En effet, l'Archevêque de Grèce CHRISTODOULOS, par ailleurs à l'unisson du Chypriote CHRYSOSTOMOS, bénéficia d'une immense couverture médiatique lorsqu'il condamna les raids de l'OTAN et proclama que les Serbes orthodoxes étaient

³⁸ Article de Panayote DIMITRAS paru dans AIM, Athènes – 31 mars 1999.

injustement traités. Il déclarait même : « *Les membres de l'OTAN haïssent les Orthodoxes et ils s'irritent parce que nous ne nous soumettons pas facilement* »³⁹. Cette théorie assimilant la guerre du Kosovo à la poursuite de la guerre de l'OTAN contre l'ensemble du monde slavo-orthodoxe, visant depuis toujours à interdire aux Russes tout accès à la Méditerranée, est celle que défendent certains intellectuels occidentaux comme Alexandre DEL VALLE.⁴⁰

Selon la théorie classique des Orthodoxes, Monseigneur CHRISTODOULOS rendait ouvertement coupable les Musulmans locaux de la mésentente entre Chrétiens, renouant ainsi les réflexes anti-islamiques qui avaient prévalu lors du début de la crise en ex-Yougoslavie quand le soutien turc aux Musulmans bosniaques avait été considéré comme le facteur déclenchant.

Dès le 4 avril 1999, les Eglises autocéphales grecque et chypriote collectaient des fonds pour soutenir l'Eglise soeur de Serbie. La réaction des Orthodoxes chypriotes, habituellement plus modérés fut même parfois plus violente que celle des Grecs. Un établissement scolaire alla jusqu'à expulser ses étudiants anglais et américains pour protester contre l'attitude de leurs gouvernements respectifs.

Dans le même temps, de nombreuses manifestations de soutien pro-serbe avaient lieu en Europe au cours desquels les diasporas serbes et grecques se mêlaient pour obtenir l'arrêt de « *l'agression injuste de l'OTAN* ». Pourtant, de manière assez contradictoire, la majorité de l'intelligentsia grecque de gauche renie encore la théorie de Samuel HUNTINGTON différenciant de façon radicale les cultures chrétiennes orthodoxes de celles catholiques et protestantes. Ainsi, Vassia KARKAYANI-KABRABELIA⁴¹, professeur d'histoire de l'art grec moderne à la Sorbonne et militante de gauche athée, qui participa à toutes les manifestations parisiennes déclarait : « *Contrairement à ce qu'ont pu écrire des auteurs comme HUNTINGTON, LACARRIERE ou KRISEVA, ce n'est pas seulement par solidarité religieuse que les Grecs ont exprimé leur soutien face aux bombardements de l'OTAN en 1999 mais plutôt et surtout à cause de la fraternité d'armes durant la Seconde guerre mondiale* ». Dans son discours, le souvenir de la lutte commune des Grecs et des Serbes face aux troupes italiennes et allemandes

³⁹ Entretien publié par *Le courrier des Balkans* le 31 mars 1999.

⁴⁰ Alexandre DEL VALLE *Islamisme - Etats-Unis, une alliance contre l'Europe*, Réédition 2001 (op.cit.)

prend le pas sur la communauté de religion. Elle ne peut cependant ne pas ajouter que dans le même temps les Turcs étaient, eux les alliés des forces de l'Axe.

Depuis la fin de la partie militaire du conflit au Kosovo, la Grèce s'efforce de jouer un rôle moteur pour la stabilité de la région tout en resserrant ses liens privilégiés avec la communauté orthodoxe de la zone. Dès 1996, elle participait activement à la restauration de la stabilité en Bosnie-Herzégovine sur une base nationale et au sein de l'OSCE⁴² au travers de la mission de surveillance communautaire (ECMM⁴³) et à partir de 2000, l'armée grecque participera même à la force de stabilisation KFOR⁴⁴ à hauteur d'un contingent de 1500 hommes.

En avril 2000, Monseigneur ARTEMIJE, évêque serbe kosovar de Raska-Prizen a été reçu très officiellement par Monsieur PAPANDREOU⁴⁵ qui a promis un soutien tout particulier à la communauté serbe à l'égal de celui apporté durant les crises de Croatie et de Bosnie.

La Grèce s'est engagée dans des pourparlers concernant les développements dans sa région géographique et œuvre à leur succès. Elle est d'avis que le respect des frontières établies, des minorités nationales et du droit international constitue le seul moyen d'assurer une paix continue et la stabilité dans la région. La Grèce joue un rôle de leader et de facilitateur dans la mise en œuvre de l'initiative Royaumont, table ronde régionale complémentaire au processus de Dayton pour la coopération la stabilité et le bon voisinage en Europe du Sud-Est. Juste après le terrible incendie qui ravagea le 4 mars 2004 le monastère Hilandar du mont Athos, haut lieu de l'orthodoxie serbe, des accords de coopération gréco-serbes pour sa reconstruction ont été signés au niveau inter gouvernemental.

La position officielle du gouvernement grec lors de la crise du Kosovo fut indéniablement plus européenne et otanienne. Le pragmatisme semble bel et bien avoir lentement fait évoluer la diplomatie grecque. La primauté de l'intérêt de la nation grecque sur le lien orthodoxe a été timidement évoquée par les politiques. Les opinions orthodoxes pro-serbes continuent cependant à être exprimées par une partie du clergé

⁴¹ Vassia KARKAYANI-KABRABELIA lors d'un entretien accordé à *Résistance*, octobre 2000.

⁴² Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

⁴³ European community monitoring mission

⁴⁴ Kosovo force

⁴⁵ Article publié dans *Le Reporter*, 9 mars 2004.

et de la population. En effet, on voit bien que le peuple grec, en opposition complète avec ses représentants, a quant à lui continué à soutenir très majoritairement ses frères de Serbie, et pas seulement au nom de la communauté de religion. Le gouvernement hellénique, tiraillé entre Europe et Orthodoxie, semble bien avoir choisi de s'éloigner officiellement de la position de l'Eglise orthodoxe nationale qui a ainsi vu un début d'amointrissement de son influence sur la politique étrangère du pays.

124. ARYM : de la pression nationaliste religieuse au pragmatisme diplomatique.

Même si le contentieux avec l'ARYM ne trouve pas, à proprement parler, sa source dans le domaine religieux, il permet d'illustrer avec acuité le caractère tendu et passionné des relations de la Grèce avec ses voisins balkaniques. En outre, le fait orthodoxe contribue clairement à envenimer ces relations déjà difficiles.

Avec la « République de Macédoine », les tensions ont été très vives dès le début des années quatre-vingt-dix. Là encore, la pression de l'Eglise orthodoxe hellène et de l'opinion publique, exacerbant un nationalisme religieux, a été considérable sur les autorités grecques. Athènes récusait l'usage même de ce nom et le choix de son drapeau (utilisation du soleil de Vergina, symbole de la dynastie macédonienne antique issue de Thessalonique), considérés comme patrimoine hellénique, et souhaitait que Skopje réforme certains points de sa Constitution considérés comme « *irrédentistes* ». Pour parvenir à ses fins, la Grèce n'a pas hésité à imposer un embargo économique contre son petit voisin enclavé, en dépit des protestations de la communauté internationale et des critiques de Bruxelles. Elle a obtenu en partie gain de cause, du moins sur la question du drapeau, et un accord de normalisation a été signé à New York en septembre 1995 sous l'égide des Nations Unies au terme duquel Athènes a levé son blocus commercial.

Bien que la question du nom « *Macédoine* » fut demeurée une pomme de discorde pour la classe politique grecque, le rapprochement entre les deux pays s'accrut, favorisé par un changement de l'équipe gouvernementale à Skopje fin 1998, puis le remplacement de GLIGOROV par TRAJKOVSKI à la tête de l'Etat « *macédonien* » en novembre 1999. Cette crispation grecque contre l'utilisation du nom de Macédoine fut particulièrement flagrante lors des manifestations populaires à Thessalonique et à

Athènes en 1992 et 1993, où là encore, le drapeau serbe flottait au côté du drapeau grec. L'hystérie des foules démontrait non seulement une opposition au choix de son voisin mais également une haine profonde envers la nation dominante des Macédoniens⁴⁶. Comment en aurait-il pu être autrement lorsque l'on sait que les médias grecs de grande distribution usaient d'un vocabulaire systématiquement haineux envers les « *Skopjens* » ? La « *Macédoine* » était qualifiée, entre autres, de « *produit de l'insémination artificielle d'esclavage marxiste et d'anti-serbianisme titiste conservé artificiellement* », alors que les « *Macédoniens* » se voyaient qualifiés de « *détourneurs de fonds barbares des territoires grecs tâchés de sang* »⁴⁷.

Cependant, comme vis-à-vis de la Bosnie, les Grecs, attentifs aux événements internationaux ont pu remarquer que cette position intransigeante ne menait à rien ; pire, qu'elle était néfaste aux intérêts nationaux réels et vitaux de la Grèce. L'économie de la Grèce septentrionale a profondément souffert de la fermeture des frontières avec l'ARYM, même si les pertes financières ont été moindres, car nombre d'hommes d'affaires grecs continuaient de conclure des marchés avec l'ARYM via la Bulgarie ou l'Albanie. La Grèce a de nouveau démontré sa sensibilité sur la question de l'ARYM lors de la reconnaissance unilatérale par les Etats-Unis de la « *République de Macédoine* », à l'occasion de la réélection du président BUSH. Les autorités grecques ont émis une protestation officielle auprès de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Athènes. Aujourd'hui, les Grecs pensent retenir pour l'ARYM l'appellation de « *Nouvelle république de Macédoine-Skopje* ». Cette formule pourrait être proposée à l'issue du second tour des élections qui se dérouleront dans l'ARYM le 17 avril 2005.

Par la présentation de ces quatre crises majeures de la décennie écoulée, il est possible de constater que si l'Eglise a une influence certaine dans le traitement diplomatique de ces questions, l'Etat a parfois su faire taire les revendications virulentes du clergé pour mieux jouer son rôle de membre loyal de l'Union européenne et de l'OTAN. Néanmoins, l'assise de l'Eglise reste forte dans le pays.

⁴⁶ *Macédoine – Grèce : l'accord temporaire est prolongé d'un an*, article publié par le Greek Helsinki monitor, septembre 2002

⁴⁷ Panayote Elias DIMITRAS, *La surprenante amélioration des relations entre la Grèce et la Macédoine*, AIM, Athènes, mars 98

Deuxième partie

**... et si son influence paraît se réduire, elle
demeurera durablement au cœur de la vie
publique**

2. ... ET SI SON INFLUENCE PARAÎT SE REDUIRE, ELLE DEMEURERA DURABLEMENT AU CŒUR DE LA VIE PUBLIQUE

La société grecque contemporaine, spécialement la population urbaine, présente toutes les caractéristiques modernes d'un peuple européen classique : il y a peu de différences en effet entre un groupe d'étudiants athéniens et un groupe similaire rencontré sur un campus d'Amsterdam. La différence ne se mesure pas au niveau des individus, mais à celui de la société, ou plus précisément, à la jonction entre cette société, sa représentation politique et le religieux. L'apparent recul de l'Eglise dans les comportements individuels ou dans les tentatives d'aboutir à une séparation de l'Eglise et de l'Etat ne parvient pas à abolir un lien quasi consanguin entre ces deux éléments-clé du pouvoir, car l'Etat n'offre pas d'alternative au rôle social rempli par l'Eglise. Celle-ci reste donc un partenaire obligé de l'Etat.

21. Des indices multiples indiquent la réduction de l'influence de l'Eglise dans la société, mais ces indices sont contredits par des éléments de permanence.

Un âne trotinant le long d'un chemin caillouteux, une vieille femme en noir qui peine au milieu d'un champ ensoleillé,... Autant d'idées reçues qui n'ont plus cours aujourd'hui. La société grecque affiche aujourd'hui tous les signes de la société de consommation. La Grèce se situe au quarante quatrième rang mondial en termes de PIB⁴⁸ et au vingt troisième rang si l'on se réfère à l'IDH⁴⁹. Comme partout dans le monde, ce développement économique a entraîné des évolutions de comportement dans la société grecque. Cependant, même si aujourd'hui les valeurs défendues par la religion orthodoxe sont moins respectées, l'influence de l'Eglise d'Athènes reste forte dans la société car elle représente toujours le socle de l'identité grec.

⁴⁸ Produit intérieur brut

⁴⁹ Indice de développement humain.

211. Une société en pleine mutation :

2111. La remise en cause du modèle familial ⁵⁰ :

Au regard des différentes statistiques, et contrairement aux pays européens, la situation de la famille en Grèce est restée stable ces dix dernières années. Plus de 53% des Grecs sont mariés, le taux de divorce est très faible (on y compte 1,6% de divorces contre 4,4% au niveau européen), les naissances hors mariage sont de l'ordre de 3% (contre 39% en France).

Cependant, en même temps, la Grèce enregistre une chute de son taux de fécondité. En 2000, ce taux s'élevait à 1,32 enfant par femme, et en 2001, il est tombé à 1,29 enfant par femme⁵¹. Dans l'Union européenne, seules l'Espagne et l'Italie avec des taux aux alentours de 1,25 enfant par femme font moins bien que la Grèce. Cet indice est particulièrement préoccupant au regard du processus de vieillissement de la population. Si en 2004, les personnes de plus de 65 ans représentent 15% de la population, elles devraient représenter 21% en 2020.

Ces derniers chiffres illustrent bien l'évolution récente de la société grecque. Ainsi, apparaissent des phénomènes sociaux nouveaux qui étaient jusqu'alors inconnus. Si les ménages monoparentaux ne représentent que 0,9% des ménages (contre 2,6% pour l'Union européenne) ils sont en augmentation constante, mais surtout résultent de situations inconcevables il y a quelques années (divorce, choix d'une vie de célibataire). De même, si le taux de naissances hors mariage est faible, il a augmenté de 4% de 1990 à 2000. Cette plus grande tolérance de la société est surtout perceptible vis-à-vis des mères célibataires. N'étant plus rejetées mais épaulées par leur famille, elles assument à présent leur enfant et ne les abandonnent plus. Ce phénomène en forte progression remet en cause le système d'adoption qui prévalait en Grèce jusqu'ici, et

⁵⁰ Tout comme la religion catholique, la religion orthodoxe insiste sur la fécondité nécessaire du mariage. La contraception n'est pas dénoncée aussi clairement que dans l'Eglise catholique, mais l'Eglise orthodoxe rappelle le sens de l'amour et sa normale fécondité, et ne bénit pas les usages anticonceptionnels. L'avortement est condamné sans appel. Elle n'approuve ni n'encourage le divorce, mais accepte dans une tonalité miséricordieuse et pénitentielle de bénir un deuxième et éventuellement un troisième mariage (« *un premier mariage se fait en pleine conformité avec la règle, un second est toléré, un troisième est accepté mais tenu pour néfaste ; quant à un mariage ultérieur, il tient des mœurs des pourceaux* », écrit Saint Grégoire de Naziance au IV^e siècle, dans un texte qui reste une référence.) (www.pagesorthodoxes.net). Comme dans le cas de l'Eglise catholique, il y a donc bien un fossé grandissant entre les commandements et l'enseignement de l'Eglise et les pratiques réelles de ses fidèles.

⁵¹ Voir l'annexe 2 pour l'évolution du taux de natalité en Grèce.

infléchit les modes de vie au sein d'une société traditionnelle fortement marquée par les commandements de l'Eglise.

2112. Une remise en cause du lien Eglise -Etat par des élites

Plusieurs tentatives pour couper le « cordon ombilical » ont déjà eu lieu, et ce dès la fin du régime des colonels. En effet, dès 1975, la nouvelle constitution limita l'intervention de l'Etat dans les affaires de l'Eglise, tout en interdisant à l'Eglise de se mêler des affaires de l'Etat. *« L'Etat a voulu une Eglise soumise qui joue un rôle déterminant de médiation entre le pouvoir politique et le citoyens. De fait, tout au long de l'histoire de la Grèce, elle a servi à légitimer les décisions de l'Etat. »*⁵²

Le programme électoral du PASOK prévoyait en 1981 une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette séparation n'a pas été réalisée, en dépit des huit années passées au pouvoir, mais quelques nouveautés ont été introduites et ont fait entrer un peu de laïcité dans les actes de la vie publique : le mariage civil a été reconnu en 1982, sans être obligatoire. Le divorce par consentement mutuel devient également possible, l'adultère est dépenalisé, le système de la dot est aboli (même si la pratique fait fi de cette coutume).

Avec l'alternance politique de 1989, qui voit l'arrivée au pouvoir de la Nouvelle démocratie (droite conservatrice), l'Eglise pense pouvoir stabiliser l'évolution de la société. Les premières mesures du nouveau gouvernement cristallisent la vie politique autour de l'hellénisme, en particulier à cause de la guerre en ex-Yougoslavie, spécialement autour de l'usurpation du nom de Macédoine. Toutefois, c'est ce gouvernement de droite qui promulgue la loi sur la protection de l'individu, il est vrai sous l'effet des pressions insistantes de Bruxelles. Cette loi ouvre logiquement les travaux sur la suppression de la mention de la religion sur la carte d'identité, que l'Eglise combat ouvertement sans succès⁵³. L'alternance politique a à nouveau lieu en 1994. L'Eglise commente ce renversement de majorité en y voyant à nouveau une sanction des électeurs orthodoxes échaudés par les mesures anti-identitaires prises par le gouvernement.

⁵² Antonis MANITAKIS, op.cit

⁵³ L'Eglise organise un vaste mouvement de pétition et recueille plus de trois millions de signatures pour réclamer l'abandon de cette mesure.

Le divorce entre classe politique et ecclésiastique est sans doute avivé par l'arrivée, dès 1998, d'une personnalité forte à la tête de l'Eglise grecque, Monseigneur CHRISTODOULOS. Ses déclarations très acerbes et ses violentes prises à partie des hommes politiques poussent sans doute les partisans d'une séparation à l'offensive. Ainsi, dès le début 1998, le Premier ministre (socialiste) décide de ne pas assister à l'intronisation du nouveau chef de l'Eglise grecque. Le 2 mai 1998, un groupe de 53 députés demande la suppression du serment au nom de la Sainte Trinité. Quelques jours plus tard, une soixantaine d'intellectuels signent une pétition pour demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette tentative reste sans suite, mais marque une évolution dans les rapports jusque là très consensuels entre les deux sphères politique et religieuse. Le bras de fer sur la carte d'identité est perdu par l'Eglise, et salué comme une victoire considérable par les associations de défense des minorités. Il est vrai que l'abandon de la mention de la religion sur les cartes d'identité était réclamé depuis longtemps par le Parlement européen. En 2002, Monseigneur CHRISTODOULOS perd une nouvelle manche en essayant sans succès de faire retirer un projet de loi sur la bioéthique⁵⁴. Enfin, la période 2003-2004 voit les tentatives infructueuses de l'Eglise orthodoxe pour faire entendre sa voix en exigeant du gouvernement l'inscription de la mention de l'héritage chrétien dans le préambule de la Constitution européenne. Faut-il voir dans la nouvelle défaite électorale de la majorité au pouvoir en 2004 une nouvelle sanction des fidèles, blessés dans leurs sentiments religieux et identitaires ? La tentation est forte.

Cependant, l'Eglise est rapidement déçue par le retour des conservateurs au pouvoir : aucun changement n'est fait par Costas CARAMANLIS pour réclamer l'inscription de l'héritage chrétien dans le préambule de la Constitution européenne. Mais le plus dur est à venir : à l'occasion de la grave crise qui secoue l'Eglise à partir de la mi-février 2005⁵⁵, le gouvernement met en garde l'Eglise devant la vague de scandales de trafic d'influence, de corruption et de scandales sexuels, et déclare que si une action interne radicale n'est pas prise très rapidement, l'Etat sera contraint d'intervenir dans le fonctionnement de l'Eglise. Une telle perspective est un coup de tonnerre pour la société grecque. Dans l'opposition, George PAPANDREOU réclame un référendum

⁵⁴ « Assistance médicale à la reproduction humaine », qui touche à la morale sexuelle et au respect de la vie tel que l'Eglise orthodoxe le conçoit.

⁵⁵ Voir le point suivant

national sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat⁵⁶. Selon une série de sondages parus depuis la mi-février, la majorité des Grecs sont en faveur d'une telle séparation. 524 universitaires, artistes, scientifiques, médecins, enseignants, journalistes, professionnels, employés et étudiants réclament la séparation de l'Eglise et de l'Etat, lançant que « *la crise au sein de l'Eglise résulte de son fonctionnement opaque et sans contrôle et de sa tentative de devenir le régulateur de la vie politique.* »⁵⁷. La popularité de Monseigneur CHRISTODOULOS s'effondre et atteint 43% d'opinions favorables contre 68% en mai 2004. Quelque temps après, le gouvernement fait marche arrière et annonce finalement ne pas vouloir intervenir dans la question de la crise de l'Eglise, même si le Président de la République sortant, Cotis STEFANOPOULOS, appelle à des sanctions morales contre les personnalités corrompues outre les sanctions pénales encourues. Les réactions d'hostilité que certains députés manifestent lors de la prestation de serment du nouveau Président de la République, Carolos PAPOULIAS⁵⁸, confirment la prise de distance croissante entre certains membres de *l'intelligentsia* grecque et l'Eglise nationale : le PASOK doit donner des directives écrites à ses députés pour qu'ils soient présents à la cérémonie. Ces derniers obtempèrent par esprit de discipline de parti, mais bon nombre restent assis pendant les prières de l'Archevêque ; six députés de gauche sortent de la salle avant le début de la cérémonie pour protester contre le rituel chrétien orthodoxe en vigueur lors de cet événement⁵⁹.

2113. Une Eglise soumise à une crise sans précédent

La révélation par les médias d'une série de scandales mettant en cause plusieurs membres de la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe, a fortement nui à l'image du clergé dans l'opinion publique. Mise en cause dans des affaires de corruption massive, de liens avec des trafiquants de drogue, et d'homosexualité, l'Eglise orthodoxe s'est vue contrainte de demander pardon au peuple grec. Cette repentance collective est sans précédent. Ces révélations ont été une nouvelle occasion pour plusieurs personnalités de réclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou tout du moins la levée de l'obligation du serment religieux pour les fonctionnaires de l'Etat et du catéchisme obligatoire dans les casernes et dans les écoles. Ebranlé par cette situation, et devant la

⁵⁶ Conférence de presse du 17 février 2005 au Palais de Zapio.

⁵⁷ « 524 personnalités réclament la séparation de l'Eglise et de l'Etat », traduit par Didalia PAPAKONSTANTINOY, Eleftherotypia, 18 février 2005

⁵⁸ 12 mars 2005

⁵⁹ « Les institutions politiques sont légitimées par le peuple et non par les dirigeants religieux », déclare un communiqué du SYN, jugeant que « ces pratiques conduisent au modèle théocratique de l'Etat. »

neutralité hostile du gouvernement grec, Monseigneur CHRISTODOULOS condamne le risque de marginalisation de l'Eglise du fait des journalistes. Cependant, pour mettre un terme à cette campagne désastreuse pour l'image de l'Eglise, il propose des mesures pour juger les ecclésiastiques coupables de délits moraux et assainir la gestion des biens du clergé. Le Saint Synode adopte ces mesures, qui ont pour effet de faire descendre de quelques degrés le clergé de son piédestal. Le clergé devra désormais se plier à l'impôt, à la déclaration de fortune et au service militaire.

Cette crise est d'autant plus grave pour l'Eglise d'Athènes qu'elle doit faire face en même temps à une offensive diplomatique du Vatican. Forte de 50 000 croyants de nationalité grecque, la communauté catholique s'est beaucoup renforcée ces dernières années avec l'arrivée de nombreux immigrés, dont quelque 45 000 Philippins et 40 000 Polonais. Devant ce phénomène, le Vatican demande en effet à l'Etat grec de doter l'Eglise catholique d'un statut juridique qui lui fait défaut jusqu'à ce jour. Cette situation entrave la création de nouvelles paroisses ou monastères et empêche l'Eglise Catholique de gérer son patrimoine en bénéficiant des dispositions reconnues à l'Eglise orthodoxe. Les mauvais rapports qui existent entre le Vatican et Athènes ne facilitent pas les choses, mais ici encore, l'Europe pourra exiger la non-discrimination.

212. Mais l'Eglise conserve une influence certaine

En dépit de ces atteintes graves et sans précédent à un pouvoir quasiment intouché depuis la fondation de la Grèce moderne, l'Eglise conserve une solide assise sur la société en raison des propres faiblesses de l'Etat.

2121. Elle pallie les faiblesses de l'Etat Providence

Si l'Eglise orthodoxe en prise avec ses propres problèmes semble influencer de moins en moins la vie quotidienne des citoyens grecs, elle continue de jouir d'un poids certain du fait de la faiblesse de l'Etat. En effet, une récente étude de l'Union européenne sur le secteur public met en évidence deux groupes de pays. L'un composé en grande partie des pays du Nord et de la France, dans lesquels les agents publics représentent au moins un quart de la population active, et un autre groupe, où à l'inverse la fonction publique est beaucoup moins développée : Royaume Uni, Espagne, Grèce. Ce dernier pays compte quatre agents de la fonction publique pour 100 000 habitants soit la proportion la plus basse de l'Union Européenne (8 pour 100 000 en France). Du point de vue des

prestations sociales, la Grèce se place très en dessous de la moyenne européenne. La famille ne fait pas partie des priorités du budget de l'Etat, les allocations familiales sont attribuées en fonction du revenu et 50% des ménages grecs sont considérés comme pauvres. Parmi eux, ce sont les personnes âgées qui sont le plus touchées. Prenant en compte les lacunes de l'Etat, l'Eglise joue un rôle très important en faveur des familles et des pauvres. Elle distribue des repas aux personnes âgées et aux enfants, et accorde des aides financières régulières ou ponctuelles (paiement de loyer, des factures d'électricité, des frais d'hospitalisation,...). Elle finance également des services sociaux tels qu'orphelinats et maison de retraites. Cette présence de l'Eglise s'explique par son poids économique, mais aussi par une tradition de bienfaisance relayée par un réseau dense d'œuvres diverses.

2122. Le poids économique de l'Eglise...

L'Eglise orthodoxe est sans doute l'un des plus puissants propriétaires fonciers de Grèce. On évalue à 150 000 hectares la superficie de ses domaines, des bois et des pâturages pour la plupart. Ses biens s'étendent aussi aux grandes villes, où l'Eglise possède des centaines d'immeubles, entreprises, asiles et hôpitaux. Acquise au fil de l'histoire, cette fortune immobilière constitue un véritable imbroglio juridique où se mêlent les droits coutumier, féodal et ottoman, et le droit grec moderne. A cela s'ajoutent les monastères appartenant au Patriarcat de Constantinople, comme celui du Mont Athos qui jouit du statut de république autonome.

Si depuis une loi de 1997, les comptes de l'Eglise autocéphale sont soumis au contrôle de l'Etat, dans la pratique, seuls les organes ecclésiastiques exercent la gestion de ce patrimoine et toutes les tentatives des gouvernements grecs de retirer une partie de ce patrimoine échouent systématiquement. Les six milles popes de l'Eglise orthodoxe disposent d'un véritable statut de fonctionnaire. Ils perçoivent un traitement du ministère de l'éducation et des cultes qui est leur autorité de tutelle.

2123. ...profite de la faiblesse du politique :

Dès son indépendance et malgré la forte opposition du Patriarcat de Constantinople, le nouvel Etat Grec a encouragé l'organisation d'une Eglise orthodoxe autocéphale, afin de renforcer son pouvoir centralisateur. Cette Eglise s'est appropriée ainsi toute la

symbolique attaché à l'esprit de nation, ce qui lui a permis de préserver sa légitimité et son influence alors qu'elle se structurait de façon centralisée. Le drapeau grec lui même porte la marque de sa filiation.

Alliée fidèle du pouvoir étatique, notamment lors de la dictature des colonels, l'Eglise est devenue au fil du temps un véritable pouvoir face à une classe politique fidèle à sa tradition de clientélisme mais considérée avec mépris par des électeurs indisposés par les affaires et le népotisme en vigueur. Longtemps, les partis politiques au pouvoir ont refusé de remettre en cause la place de l'Eglise dans la société grecque, le premier véritable affrontement n'ayant eu lieu qu'en 2000, lorsque le PASOK alors au pouvoir décida de retirer la mention de la religion sur les cartes d'identité. Malgré les manifestations organisés par l'Eglise, le gouvernement était alors allé jusqu'au bout de son projet, mais cela lui avait valu une défaite électorale lors des élections suivantes. Tout ceci ne peut s'expliquer que par la place que tient la religion orthodoxe dans la définition de l'identité grecque. De fortes traditions populaires assurent à l'Eglise orthodoxe un soutien fort⁶⁰ des Grecs eux-mêmes, que les récents scandales ont à peine entamé : les Grecs y voient davantage des fautes personnelles qu'une culpabilité collective et intrinsèque. C'est d'ailleurs avec une main bienveillante que l'Etat cherche à redresser les errements de l'Eglise nationale, comme l'ont montré dernièrement les déclarations du gouvernement. L'Eglise reste puissante et influente, et demeure capable d'exercer des pressions sur l'Etat. La figure charismatique de l'Archevêque CHRISTODOULOS, joue un rôle important. Comme il a toujours une opinion à faire partager, les médias le suivent et diffusent ses discours. Exubérant, il s'exprime « *au nom du peuple* » et « *au nom de la nation* », ce qui sous-entend qu'il parle également au nom de la majorité des Grecs. Monseigneur CHRISTODOULOS identifie en effet le chrétien avec le citoyen, s'élevant lui-même au rang de chef politique. Son successeur devra faire preuve du même charisme et posséder lui aussi une forte personnalité pour rester capable de préserver les acquis de l'Eglise.

Car l'Etat et les partis politiques misent aussi sur l'Eglise pour élargir leur accès aux couches populaires : la religion est un *mal nécessaire*, qu'il faut parfois instrumentaliser et toujours prendre en compte dans les calculs électoraux. Depuis les années 1980, le PASOK a même tenté de réconcilier progressisme et orthodoxie, en jouant sur le côté

⁶⁰ En 1998, Monseigneur CHRISTODOULOS regroupait 73% d'opinions favorables.

pour le moins obscur de l'Eglise sous le fascisme afin de barrer la route à la droite, qui puisait traditionnellement ses forces parmi les chrétiens. Cet effort pour attirer de nouveaux électeurs, jusqu'alors distants en raison de l'hostilité traditionnelle de la gauche envers l'Eglise, allait de pair avec la définition d'un nouveau nationalisme.

L'Etat ne cherche plus la rupture et ne veut pas rompre les liens avec l'Eglise ; c'est pourquoi il a préféré accepter un nouveau compromis lors de la dernière réforme constitutionnelle, votée par le Parlement au printemps 2001. C'est aussi l'accord passé par le PASOK avec la Nouvelle Démocratie. Dès la première phase de la réforme, en 2000, les deux partis avaient décidé d'exclure les relations Etat -Eglise du débat public.⁶¹ De fait, cette réforme constitutionnelle de taille n'a pas touché à deux articles : l'article 3, qui stipule que le christianisme orthodoxe est la religion « *dominante* » en Grèce, et l'article 13, qui garantit la liberté religieuse et précise que les droits humains et civiques ne dépendent en aucun cas de la religion. Egaleme nt inchangées, l'introduction de la Constitution « *au nom de la Sainte Trinité* » et une allusion à la Bible.

Pour l'Eglise, les faiblesses du monde politique lui permettent d'espérer la préservation de ses acquis dans de bonnes conditions : la séparation paraît possible dans la forme, en promulguant une nouvelle Constitution d'inspiration laïque, mais impossible dans le fond, comme nous allons à présent tenter de le montrer.

⁶¹ Contre l'avis de la Coalition de la gauche et du progrès comme du Parti communiste.

22. Un essai de perspectives : l'impossible séparation ?

« *Quis ut deus*⁶² ? », pourrait-on opposer légitimement à l'impudent rédacteur de ces perspectives sur la Grèce. Sans prétendre s'approprier l'avenir, qui reste en Grèce peut-être plus qu'ailleurs l'exclusif des Dieux, il reste permis néanmoins de dresser prudemment quelques hypothèses pour un avenir relativement proche.

L'évolution probable de la Grèce pourrait conduire celle-ci par une politique des petits pas à l'instauration progressive d'une séparation *de jure* de l'Eglise et de l'Etat, l'Eglise demeurant *de facto* un acteur majeur et incontournable de la vie politique. Le processus déjà initié par les derniers gouvernements⁶³ pourra paraître à présent plus nécessaire que jamais aux Grecs après la mise en évidence des faiblesses d'une Eglise demeurée jusqu'à présent intouchable parce qu'irréprochable. Néanmoins, les influences d'une Europe plus directive et moins lisible⁶⁴ paraissent constituer un frein puissant à cette évolution, que beaucoup perçoivent comme une menace pour l'identité grecque : ils ne veulent pas voir en effet le pays se dissoudre dans un ensemble plus vaste mais dépersonnalisant, qui plus est constitué essentiellement d'Occidentaux, au sens grec du terme. Il est en fait « *urgent d'attendre* », car la perspective de l'adhésion d'Etats orthodoxes à l'Union européenne offre dans la décennie à venir à la Grèce une occasion historique de jouer le rôle de moteur régional et de contrebalancer l'hégémonie latino-saxonne. Certes, ce projet pourrait satisfaire des ambitions proprement identitaires, mais surtout des visées économiques moins désintéressées. Ainsi, la Grèce pourrait persister dans son originalité en maintenant des rapports privilégiés avec son Eglise nationale pour le plus grand bien de son économie. En définitive, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'aura lieu que si l'Eglise le veut bien.

221. A moyen terme, l'objectif des gouvernements à venir semble désormais être la séparation d'avec l'Eglise

⁶² « *Qui est comme Dieu ?* », interpellation de l'Archange Saint-Michel à Lucifer lors de la révolte des Anges rebelles.

⁶³ Indépendamment de toute notion de gauche ou de droite

⁶⁴ En termes de légitimité et de représentation des Etats, alors que la perspective de l'élargissement au-delà des vingt-cinq membres actuels annonce la fin des politiques nationales et de l'influence réelle sur les politiques européennes des volontés nationales.

Le consensus est presque global en Europe : l'autonomie du politique par rapport au religieux est une nécessité. La notion même d'Etat de droit, revue par l'expérience d'une Europe souvent soumise dans l'histoire aux excès de pouvoir et aux déficits de démocratie, exclut l'existence d'un lien fort entre spirituel et temporel. Si le principe de séparation est admis, les modalités pratiques posent problème, car il y a au moins autant de modèles que de pays membres dans l'Union européenne. En effet, dans chaque pays, la relation Eglise - Etat est le fruit d'une histoire particulière. Il reste que la difficulté de faire vivre ensemble des communautés de plus en plus diverses contraint chaque pays à s'interroger sur son approche sur cette question. Face au modèle grec et à ses éventuelles carences démocratiques, diverses initiatives ont été prises, à commencer par les injonctions de la Cour européenne de justice et les recommandations de la Commission. A intervalles réguliers, divers organismes érigés en défenseurs des droits de l'homme pointent la Grèce du doigt, et réclament qu'elle respecte les libertés individuelles.

Qu'ils soient contraints par l'Union européenne ou qu'ils utilisent ce prétexte, les gouvernants grecs ont aujourd'hui l'occasion de rompre ce lien multiséculaire présenté comme anachronique par les contempteurs du système. Les défenses semblent tomber les unes après les autres, qu'il s'agisse de l'aura dont disposait l'Eglise avant que la vague de scandales ne la frappe ou de la baisse régulière de la cote de confiance de la population⁶⁵. Les injonctions de plus en plus fortes de l'Europe devront bientôt être entendues. En soi, ce serait là pour les gouvernants grecs un moyen indirect de mettre en œuvre les programmes électoraux...des années 80...sans que l'Eglise ne puisse sanctionner la représentation nationale. Les tentatives ont en effet été nombreuses et laborieuses au cours des vingt dernières années pour obtenir ce résultat, qui est aujourd'hui à portée de la main.

222. ...d'autant plus que les gouvernants sont européistes et l'Europe est normalisatrice

Les gouvernements grecs successifs semblent souhaiter suivre le mouvement imprimé à la construction d'une nouvelle entité européenne. La Grèce est en effet un bon élève, et même au plan économique, bénéficie de l'indulgence et des félicitations de l'Union

européenne⁶⁶. Son comportement exemplaire lors de la rédaction du préambule de la Constitution européenne indique qu'elle est prête à mettre sa bannière dans sa poche lorsque les circonstances l'exigent. Or les circonstances l'exigent de plus en plus, comme l'affaire BUTTIGLIONE l'a confirmé au mois de novembre : l'Europe est une arène areligieuse, pour ne pas dire laïque, en dépit des particularismes nationaux, et n'a que faire des convictions religieuses, qu'elle respecte par principe mais cantonne prudemment à la sphère individuelle.

Forte de cette nouvelle norme laïque établie en 2004, l'Union européenne pourrait être tentée de faire pression sur la Grèce en exigeant une séparation de l'Etat et de l'Eglise par au moins deux moyens : la nécessité de réaliser des économies budgétaires (au nom du maintien des critères de convergence et du pacte de stabilité) et la régionalisation.

2221. L'échec de la gestion financière de l'Etat

En dépit des récents encouragements prodigués par la Commission européenne, le « *miracle grec* » n'aura été un mirage : l'office européen des statistiques a annoncé l'an dernier une transgression systématique par Athènes du pacte de stabilité depuis 2000⁶⁷. La dette publique grecque est également revue à la hausse, atteignant presque pour les trois dernières années le double du plafond de 60 % fixé par le pacte⁶⁸.

Face à cet échec, il pourrait être tentant de rompre les ponts avec l'Eglise et de cesser de subventionner culte et ministres du culte, comme c'est le cas actuellement, ce qui à l'évidence grève le budget général du pays.

2222. Le contournement par les régions ?

Une réforme grecque récente a redéfini le rôle des régions et a renforcé leur structure administrative afin de mener à bien les politiques de ces dernières. Les régions

⁶⁵ Voir la partie 21 : « *Des indices multiples indiquent la réduction de l'influence de l'Eglise dans la société, mais ces indices sont contredits par des éléments de permanence.* »

⁶⁶ 12 avril 2005, félicitations de la Commission européenne pour la bonne maîtrise des déficits publics. Voir néanmoins les nuances du paragraphe suivant sur l'échec de la gestion financière de l'Etat.

⁶⁷ Ses nouveaux calculs font apparaître un déficit de 4,1 % du PIB en 2000 (estimé précédemment à 2%), de 3,7 % en 2001 et 2002 (contre 1,4 %) et de 4,6 % en 2003 (contre 1,7 %).

⁶⁸ La révision des comptes grecs résulte d'une comptabilisation erronée des dépenses militaires et des comptes de la sécurité sociale (Le Monde, 23 septembre 2004).

appliquent désormais les politiques nationales et européennes de développement économique et social dans le cadre géographique de leurs compétences. Elles jouent un rôle important en matière de planification régionale. De même, les ministères du gouvernement central vont peu à peu transférer les pouvoirs exécutifs aux régions et se concentrer davantage sur l'élaboration des politiques. Chaque région est dirigée par un Secrétaire général, nommé par le Conseil des Ministres, qui représente le gouvernement au niveau régional et assure l'application des politiques gouvernementales⁶⁹.

Il est donc très possible que tant le gouvernement central que les instances européennes s'appuient sur cette nouvelle réalité pour opérer une décentralisation des compétences dans le domaine religieux. Ce serait là l'occasion rêvée pour laisser à chaque région la responsabilité de définir la nature de ses relations avec les cultes, le gouvernement rompant définitivement ses liens constitutionnels avec l'Eglise, et laissant à chaque région le soin de prendre en compte localement la question des rapports avec les cultes, y compris les besoins des minorités religieuses.

2223. Néanmoins, l'Europe est prudente.

Cette question est délicate, car elle frôle l'ingérence et se trouve au cœur de la problématique de la souveraineté. L'Europe est tout à fait consciente de sa mauvaise image aux yeux des citoyens des différents Etats membres, qui la considèrent souvent comme apatride et irresponsable. La Grèce n'échappe pas au phénomène, et le mouvement alter mondialiste grec alterne les thèmes de campagne anti mondialisation et anti européens. C'est l'une des raisons pour lesquelles les rédacteurs de la Constitution européenne ont laissé pour l'instant le sujet des rapports entre Eglises et Etat dans le strict domaine des compétences nationales. Ainsi, le texte reconnaît le rôle social des Eglises, et invite les institutions de l'Union à engager le dialogue avec elles⁷⁰. Mais la définition de ce préambule est suffisamment floue pour permettre tous les types de rapports, de la laïcité bienveillante à la religion d'Etat. La Grèce trouve son compte dans ce texte, qui permet de ne rien changer au *statu quo ante*, mais permet

⁶⁹ Extrait du site de l'ambassade de Grèce : www.amb-grece.fr

⁷⁰ Le texte de la Constitution européenne précise, dans son article I-52 (préambule) portant sur le statut des églises [avec une minuscule] et des organisations non confessionnelles, que « *l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres* » (Article 1), et que « *reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et ces organisations.* » (Article 3)

toutes les évolutions. Aussi, ces évolutions sont possibles mais leur application reste improbable à brève échéance.

223. Toutefois, l'Europe normalisatrice et super étatique inquiète les Grecs, qui craignent d'y perdre leur âme.

2231. Les politiques veulent plus d'Europe, les Grecs ne sont pas convaincus.

Si les gouvernants veulent plus d'Europe et entraînent le pays vers un avenir à vingt-cinq ou plus, l'Europe ne soulève pas un enthousiasme aveugle chez les Grecs eux-mêmes. Ces derniers voient avant tout face à eux des ennemis de l'Eglise et des partisans de la séparation, qu'il s'agisse d'ennemis de l'intérieur au rang desquels figurent les socialistes et les communistes, les intellectuels et les minorités en Grèce, ou de l'extérieur, comme le Parlement européen ou l'Union européenne sous toutes ses formes, voire les Etats-Unis⁷¹. Les dissensions entre la Grèce et l'Union européenne se cristallisent essentiellement sur des problèmes religieux. La remise en cause de l'identité grecque par des puissances extérieures est inacceptable pour la population, comme on a pu le constater lors de l'affaire de la mention de la religion sur les cartes d'identité. Cependant, malgré de larges protestations populaires, le gouvernement grec s'est résigné à adopter cette carte devant les pressions judiciaires, les sanctions financières, et les protestations des Etats scandinaves.

Le divorce entre représentants politiques et électeurs est flagrant, et a été en partie présenté dans la partie précédente. L'épisode du préambule de la Constitution, dans lequel le Gouvernement grec n'a pas réclamé la mention de l'héritage chrétien de l'Europe malgré la pression populaire, montre le décalage qui commence à se produire entre autorités politiques et société⁷², le gouvernement n'écoutant pas la voix de la rue. Ainsi, il semble que deux Grèces soient en présence, une Grèce européenne et une Grèce traditionnelle, chacune ayant un objectif différent l'une de l'autre.

Dans l'ensemble, la population est prête à accepter une Europe qui subventionne l'agriculture ou les Jeux Olympiques, mais reste très remontée contre l'idée d'une

⁷¹ Le rapport annuel des Etats-Unis sur l'antisémitisme et les droits de l'homme dans le monde, paru en début d'année, pointe une fois de plus la Grèce, et recommande une plus grande distance entre l'Eglise et l'Etat.

Europe supranationale qui pourrait le cas échéant imposer une altération de l'identité grecque. Si l'Union européenne prétendait réclamer une séparation plus nette de la religion d'avec les institutions, un véritable divorce pourrait alors se produire. En particulier, la question des minorités risque fortement de provoquer un affrontement moins anodin qu'il y paraît : les différents observatoires des droits de l'homme ne cessent d'alerter l'Union européenne sur l'inégalité des droits en Grèce, et des recommandations de la Commission voient le jour assez régulièrement. Les amendes ont jusqu'à présent été évitées, mais elles pourraient bien être effectivement infligées à la Grèce dans un avenir proche. Cette incompréhension n'est pas superficielle. En effet, la Cour européenne de justice condamne l'Etat hellène, environ une fois tous les deux mois, en invoquant l'article 9 relatif à la liberté religieuse. Ces condamnations ont pour origines des plaintes déposées aussi bien par des mouvements tels que les Témoins de Jéhovah mais aussi par l'Eglise catholique et les Protestants. A titre d'exemple significatif, un Grec d'origine turque, l'architecte Sotiris BLETSAS, a été condamné en Grèce à 15 mois de prison et 500 000 drachmes d'amende en février 2001 pour avoir distribué une publication du Bureau européen pour les langues les moins répandues (BELMR)⁷³ dans lequel il était mentionné que dans cinq régions de Grèce, outre le grec, on parle jusqu'à cinq autres langues⁷⁴. Cette sanction judiciaire a été condamnée par l'Union européenne et ses observatoires contre les discriminations et pour les droits de l'homme.

2232. D'autant que la Grèce ne perçoit pas l'influence de l'Eglise sur la société comme un poids intolérable et se replie sur ses positions.

La perception du poids de l'Eglise dans la société est très différente en Grèce. La Grèce n'est pas une théocratie et la sphère individuelle reste très indépendante et perméable aux influences d'ordre moral. Et les mots n'ont que rarement la même acception de part et d'autre des frontières. En Grèce, « *laïc* » signifie « *populaire* », voire « *populiste* », et n'est donc pas un horizon séduisant pour lequel les foules se mobilisent dans la rue. La question de la place de la religion orthodoxe est à cent lieues des débats français sur

⁷² Voir point 2112.

⁷³ Organisation semi officielle de l'Union européenne

⁷⁴ Cette brochure mentionne l'aroumain, ou vlach, le bulgare, le slave macédonien, l'arvanite et le turc. Le fait de parler de ces groupes linguistiques et de les placer sur une carte a été condamné par la 10^e Cour d'Athènes, qui a estimé que la référence aux langues autres que le grec et parlées en Grèce constitue un délit criminel (*Grèce : 15 mois de prison pour avoir distribué une carte des minorités nationales*, Eleftherotypia, Athènes, 10 mars 2001)

la laïcité. Pour un citoyen donné, le poids de l'Eglise n'a rien d'insupportable. Il ne voit aucune contrainte, et il lui semble curieux de chercher à voir un défaut particulier dans l'association de l'Eglise et de l'Etat jusque dans les textes constitutionnels. Il serait même inquiétant que la référence soit absente, car « *être Grec, c'est être Orthodoxe* », comme il a déjà été montré.

2233. L'Eglise, entrée en résistance, s'appuie sur un programme ambitieux de reconquête...mais qui semble promis à l'échec.

Face à l'Europe normalisante, l'Eglise orthodoxe grecque autocéphale est clairement hostile. Les protestations de Monseigneur CHRISTODOULOS contre l'absence de mention des racines chrétiennes dans le préambule de la Constitution⁷⁵ ont entraîné et convaincu une grande majorité de Grecs, qui ont fait et feront encore sentir dans les consultations européennes leur désaccord.

Evêques, prêtres et bureaucrates de l'administration ecclésiastique entendent protéger leurs acquis menacés par l'ouverture de la société. Et l'Archevêque CHRISTODOULOS apaise le malaise diffus que suscitent des enjeux comme ceux de la mondialisation ou de l'immigration. Ailleurs, cela se traduit par la montée du néofascisme et de la xénophobie, que l'histoire, notamment la résistance au nazisme durant la seconde guerre mondiale, épargna à la Grèce. « *De plus, l'Eglise en tant qu'institution jouit chez nous d'un respect, d'un pouvoir et d'une influence beaucoup plus larges que les institutions civiles, y compris le Parlement et les partis politiques.* »⁷⁶ L'Archevêque CHRISTODOULOS ne s'en cache pas, il veut pour l'Eglise une place plus large afin de pouvoir négocier directement avec l'Etat sur les questions nationales. Il s'imagine acteur politique majeur, s'exprimant sur tout, influençant tout et transformant l'Eglise en groupe de pression. Mais cette exigence ne peut mener qu'à une impasse, car l'Eglise n'a plus les moyens de sa politique, comme l'a montré l'affaire des cartes d'identité. « *En aucun cas, même si une crise terrible survenait, la société grecque moderne n'approuverait le renforcement du pouvoir de*

⁷⁵ « *S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie et l'Etat de droit,...* » (Préambule de la Constitution européenne.)

⁷⁶ Georgiadou VASSILIKI et Nikolakopoulos ILIAS, « Le peuple de l'Eglise », in « *L'Opinion publique en Grèce, Etudes- sondages 2001* », Nea Sinora-A.A, Livani, Athènes, 2000

*l'Eglise.*⁷⁷ » Il est vrai que l'Eglise ne parvient pas, malgré les discours sur son ouverture et sa modernisation, à se défaire de son image conservatrice, qui l'identifie au parti de la Nouvelle Démocratie (ND). Quant à l'extrême droite et au parti communiste, ils prennent leur essor et complètent l'action de l'Eglise, dont ils prolongent paradoxalement l'action : le raidissement anti-européen et identitaire pourrait bien pérenniser la présence de l'Eglise au cœur de la société.

2234. Et l'Eglise reste appuyée pour l'instant par le monde politique grec pour qui l'hellénité reste une priorité stratégique nationale

Même le PASOK n'aime pas parler de séparation, préférant évoquer « *des rôles distincts organisés par la Constitution* », comme l'explique l'ancien ministre de la culture Evangelos VENIZELOS⁷⁸. L'Archevêque CHRISTODOULOS a certes perdu la bataille des cartes d'identité : comme l'Union européenne l'exigeait, l'appartenance religieuse n'y figure plus. Mais le Parti socialiste alors au pouvoir n'a pas mis à profit cette victoire pour avancer à moindre effort vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La réforme constitutionnelle de 2001 en aurait pourtant fourni l'occasion. Certains y ont vu une occasion perdue pour la laïcité en Grèce. Mais la laïcité n'est-elle pas une spécificité française ? Dès lors, ne peut-on pas parler d'impossible séparation ? Cette hellénité préservera la Grèce quand la Turquie sera européenne et prétendra au droit à l'installation de ses ressortissants en Thrace du nord au nom de leur citoyenneté européenne. La seule raison pour laquelle la Grèce soutient l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est qu'elle pense parvenir à mieux à maîtriser celle-ci par le biais de la Commission et du Parlement européen.

2235. Et surtout, la Grèce est loin d'être un cas isolé, et peut facilement parvenir à justifier sa position et à conserver ses traditions.

⁷⁷ Périclès VASSILOPOULOS, journaliste

⁷⁸ Le texte retenu est le suivant : « *La liberté religieuse est totalement garantie. Contrairement à d'autres pays européens, en Grèce il n'y a pas de religion officielle : le statut de l'Eglise orthodoxe est celui d'une Eglise prédominante, au sens où elle regroupe la majorité des croyants. Les problèmes qui demeurent sont résolus par les tribunaux et grâce au changement progressif de la législation* » (Le Monde diplomatique, décembre 2002)

Au sein de l'Union européenne, sept Etats connaissent un régime de religion d'Etat⁷⁹. A l'inverse, sept autres professent expressément le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat⁸⁰. Enfin, dans quinze pays, des concordats⁸¹ signés avec le Saint-Siège régissent les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat⁸². La France fait toutefois exception. Avec son modèle de laïcité, elle est souvent mal comprise quand elle entend montrer la supériorité de ce modèle⁸³. Néanmoins, l'exception de l'Alsace et de la Moselle concordataires montre bien toute l'ambiguïté de la question. Après tout, même un modèle de démocratie comme les Etats-Unis fait prêter serment à son Président sur la Bible, et la Suisse, comme Malte, le Royaume Uni, les pays nordiques... arborent une croix sur leur drapeau.

En Grèce, la sécularisation est très différente de celle que connaît l'Europe de l'ouest⁸⁴. La religion est presque vidée de son contenu spirituel pour se transformer en manifestation sociale d'appartenance à une entité culturelle. Pourtant, la montée de l'individualisme qui se traduit également sur le plan religieux obligera à terme à réaménager les relations entre l'Eglise et l'Etat.

224. D'autant plus que la Grèce lorgne vers les futurs candidats à l'adhésion qui pourraient prolonger sa puissance dans la région.

L'Europe est pour l'heure globalement vue comme une menace pour l'identité grecque, sauf si le poids des Orthodoxes croît en son sein. La Grèce se retrouve aujourd'hui seule face à tous, et constitue aujourd'hui un point de contact conflictuel à la frontière

⁷⁹ Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède (luthéranisme), la Grèce (orthodoxie), la Grande Bretagne (anglicanisme) et Malte (catholicisme).

⁸⁰ La Hongrie, la Lettonie, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la France. La France est le seul Etat de l'Union à se proclamer laïque dans sa Constitution.

⁸¹ Un concordat a pour objet de définir et d'assurer le statut général de l'Eglise dans un Etat, en particulier en reconnaissant à l'Eglise la personnalité juridique civile, et énonce les droits et libertés qui lui sont explicitement reconnus (liberté de nomination des évêques et de communication avec Rome, liberté des congrégations religieuses, liberté d'enseignement,...)

⁸² L'Autriche, l'Espagne, la France (en Alsace Moselle), l'Italie, le Portugal, le Luxembourg, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. En Allemagne, le Saint-Siège a signé un concordat avec 14 des 16 Länder. En juillet 2002, un concordat a été signé entre le Saint-Siège et la République tchèque, mais sa ratification a été rejetée par le Parlement tchèque en mai 2003.

⁸³ « Au fond, la France se comporte comme les Etats-Unis qu'elle ne cesse pourtant de stigmatiser : en nation impérialiste qui, au nom de sa propre tradition de laïcité, entend en imposer le principe à l'Europe entière », selon un cardinal interrogé par le Pèlerin au début 2004, in. La Croix, « Etre Grec c'est être orthodoxe », 12 mai 2004.

d'un monde caricaturalement *huntingtonien*. Le monde grec a-t-il un avenir dans l'Union européenne ?

L'élargissement est sans doute une solution au divorce des élites et du peuple : la Grèce effectue depuis toujours un grand écart entre l'Orient et l'Occident, et doit aujourd'hui résoudre le problème de sa triple appartenance. Si politiquement et économiquement l'appartenance à l'Union Européenne est un fait acquis pour la classe dirigeante, ce pays fait partie culturellement des Balkans et du monde orthodoxe. En outre, géographiquement, sa zone d'intérêt et d'influence se situe au sud, en Méditerranée. Faire coïncider les frontières de l'Union européenne avec celles de ces deux dernières zones résoudrait de fait ce problème d'écartèlement identitaire.

2241. Le monde orthodoxe

Se sentant isolée au sein de l'Union européenne, la Grèce s'est toujours montrée favorable à l'intégration des PECO⁸⁵ au sein de cette dernière. La Grèce ne craint pas un risque de dilution face à l'ensemble de ces pays émergents qui seront membres de l'Union européenne demain. Au contraire, parmi les futurs nouveaux pays européens, une dizaine d'Etats orthodoxes⁸⁶ pourraient bien constituer un levier pour la Grèce, celle-ci cherchant alors à devenir un moteur régional sur la base d'une culture orthodoxe commune avec ses partenaires. Il est d'ailleurs vraisemblable que l'adhésion prochaine des pays des Balkans et de l'Europe centrale à l'Union européenne se fera avant tout par la Grèce. L'élargissement renforcera ainsi considérablement le poids des Orthodoxes en Europe. L'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie ne fera qu'amplifier ce phénomène. Ainsi au mois de février 2005, le Premier ministre grec, Monsieur CARAMANLIS, demandait aux autorités religieuses du pays de ne pas avoir peur d'une construction européenne qui permettrait à terme aux Orthodoxes d'y être majoritaire. Ne ménageant pas ses efforts, la diplomatie grecque, appuyée par le clergé orthodoxe, mène une politique offensive dans les Balkans. Refusant que les ex-pays de la Yougoslavie ne forment « *le trou noir* » de l'Union européenne, Monsieur CARAMANLIS a déclaré, lors de sa visite en Croatie et en Serbie le 3 mars 2005, que « *l'objective stratégique de la Grèce est de faire intégrer les pays de l'Europe du Sud-*

⁸⁴ « Ici, la sécularisation ne conteste pas la tradition religieuse de la société. Au contraire, on fait de la religion une tradition sociale en la vidant de la foi et de l'expérience religieuse. » (Théodoros KONTIDIS, jésuite, La Croix, « *Etre Grec c'est être Orthodoxe* », 12 mai 2004.

⁸⁵ Pays d'Europe centrale et orientale

⁸⁶ Serbie - Montenegro, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie, Biélorussie, Moldavie, Georgie...

Est ». Pour le Premier ministre grec, si la Serbie et le Monténégro consentent à abandonner leurs prétentions sur le Kosovo et à faire confiance aux Européens pour la protection des minorités et des édifices religieux, ils pourront sans peine gagner leur adhésion à l'Union européenne.

Adopté en 2002, le plan grec de reconstruction économique des Balkans (PGREB) a pour objectif de promouvoir une politique complète de développement. Dans ce plan quinquennal, la Grèce prévoit de consacrer une grande partie de son aide au développement aux six pays balkaniques. Si ce plan de 550 millions d'euros vise la stabilité politique, économique et sociale de la région, il faut noter qu'il privilégie dans l'ordre, la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie, la Roumanie, l'ex République Yougoslave de Macédoine, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine. Cette diplomatie active est relayée par une diplomatie parallèle et bien souvent silencieuse menée par l'Eglise autocéphale. Celle-ci entend préserver la solidarité entre les Eglises orthodoxes de la région. Ainsi, en janvier 2004, Mgr CHRISTODOULOS a demandé au Premier ministre macédonien de remettre en liberté le métropolite JOVAN et ses fidèles, accusés de propager la haine religieuse.

La solidarité orthodoxe des Balkans dépasse les nations. En 2003, le Président de la République de Grèce s'est vu décerner à Moscou le prix annuel du Fonds pour l'unité des peuples orthodoxes. Ainsi, face à l'avancée des puissances islamiques s'oppose le triangle Athènes, Belgrade, Moscou. La religion n'est donc pas moribonde, mais reste nécessaire à l'Etat pour réaliser ses visées européennes et accéder au statut de moyenne puissance.

2242. La Méditerranée

L'Orthodoxie permet aussi à la Grèce de garder une influence notable dans les pays méditerranéens. Les différentes minorités orthodoxes ne sont certes pas très importantes en volume, mais le pouvoir économique qu'elles détiennent est loin d'être négligeable. Le récent scandale de la vente d'immeubles appartenant à l'Eglise grecque de Jérusalem⁸⁷ illustre la puissance de l'Eglise. En choisissant de céder ses biens situés dans Jérusalem Est aux Israéliens, l'Eglise grecque montre qu'elle mène là aussi une

⁸⁷ Mars 2005

politique active face aux Musulmans. Cette alliance avec Israël s'explique en partie par le recul démographique des chrétiens en Terre Sainte, et à Jérusalem en particulier. La présence de communautés orthodoxes à Constantinople et Antioche (Turquie), en Syrie et au Liban, mais aussi en Jordanie et en Egypte, est un relais de puissance non négligeable.

La volonté des différents gouvernements grecs de soutenir l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne s'explique de la même façon. Ce pays, certes pauvre mais puissant militairement, impose à la Grèce des efforts considérables en matière de défense⁸⁸. Face à la Turquie, toujours qualifiée d'expansionniste par la population grecque, l'intégration européenne permettrait de diluer le poids régional d'un adversaire traditionnel. Mais surtout, cela arrimerait la Turquie à l'Europe et éviterait que ce pays ne soit tenté de reconstruire un ensemble régional puissant avec les républiques turcophones ou musulmanes (Syrie, éventuellement Liban). Dans cette perspective, la Turquie bénéficiant des ressources énergétiques du Caucase et de l'Asie centrale deviendrait une grande puissance d'autant plus incontournable qu'elle est alliée avec les Etats-Unis, et donc avec Israël.

Depuis un millénaire, les intellectuels grecs se sont interrogés sur la question de leur double appartenance à l'Occident et à l'Orient. Si au vingtième siècle ils ont choisi nettement l'Occident, il semble bien qu'aujourd'hui ils se demandent si le pays ne risque pas d'y perdre son âme et de se couper de la population. L'élargissement de l'Union Européenne apparaît donc comme un moyen de réconcilier les élites grecques et le peuple, tout en rassurant Bruxelles.

225. La religion pourrait perdre de l'influence en se discréditant elle-même.

Finalement, la seule raison qui pourrait précipiter la séparation du religieux et du politique est un mouvement provoqué par l'Eglise elle-même, une sorte de sabotage, une implosion du type du séisme du Concile de Vatican II. La récente chute de popularité de l'archevêque CHRISTODOULOS dans les sondages a été interprétée comme le signe que les partis (sauf la droite) l'abandonnaient⁸⁹. Pour l'Archevêque,

⁸⁸ 4 % en 2004, le plus important au sein de l'UE en pourcentage

⁸⁹ Les partis politiques en Grèce n'ont pas d'orientation religieuse. Seule la pratique permet de vérifier que plus on vote à droite, plus on a de chances d'appartenir aux rangs des chrétiens « durs ».

c'est d'autant plus préoccupant que les relations au sein de l'Eglise sont loin d'être au beau fixe. Lui-même s'entend mal avec le Patriarche de Constantinople, mais aussi avec nombre de métropolitains formant le consistoire⁹⁰. Il est même en mauvais termes avec le métropolitain du Pirée qu'il qualifie pourtant de « *père spirituel* ». Pour THEOKLITOS, évêque de Ionnina, la plus grande erreur de l'Eglise consiste à s'identifier à la droite. « *Si elle se comporte ainsi, c'est parce qu'elle se sent menacée, dans un pays où la foi recule. Mais à la longue, ce serait catastrophique pour ses relations avec l'Etat. Il faut chercher nos propres responsabilités, éteindre le feu destructeur de la foi que nous avons nous-mêmes allumé de nos propres mains. Je suis optimiste, mais je crains que l'Eglise finisse par n'offrir que des solutions matérielles aux problèmes spirituels, loin de toute forme de pouvoir. Il ne faut pas oublier que nous sommes chrétiens volontairement, alors que nous sommes obligatoirement citoyens* ». Malgré un certain retour de la population dans les paroisses⁹¹, la relation des croyants avec l'Eglise demeure ténue. L'Orthodoxie n'influence plus guère les mœurs des Grecs. L'Eglise pourrait en tirer les leçons par elle-même.

226. L'identité grecque peut-elle évoluer ?

Jusqu'à présent, répétons-le une dernière fois, être Grec, c'est être Orthodoxe. Il est difficile de mesurer les conséquences d'une éventuelle séparation entre Eglise et Etat. Le facteur religieux reste-t-il pertinent et fédérateur ? L'évolution de la Constitution, ne semble pas envisageable immédiatement. Pourtant, le problème des minorités est un vrai problème à régler dans les plus brefs délais. Or la politique actuelle est une politique de négation des minorités linguistiques, d'où une très grande homogénéité du paysage linguistique⁹². Il est sans doute possible, à moyen terme, d'aller au-delà de l'hellénité (l'ancien Premier ministre espagnol AZNAR a bien élargi le thème de « *l'hispanité* » en cherchant la paix entre les deux Espagne de la guerre civile et en y invitant d'autres communautés tout en essayant de réconcilier les deux rives de l'Atlantique).

⁹⁰ Sorte de conseil supérieur de l'Eglise orthodoxe qui entre autres choses choisit les métropolitains (archevêques)

⁹¹ Le nombre de pratiquants augmenté au cours des années 1997-2002 et le nombre de personnes n'allant jamais à l'office diminue (de 16,1% en 1985 à 5% en 2000) selon Georgiadou VASSILIKI et Nikolakopoulos ILIAS, « Le peuple de l'Eglise », in « *L'Opinion publique en Grèce, Etudes- sondages 2001* », Nea Sinora-A.A, Livani, Athènes, 2000

Mais cette évolution de la Grèce est peu probable : le nationalisme et l'opposition au laïcisme restent très forts.

⁹² Environ 300 000 albanophones, 130 000 turcophones, le turc étant la seule langue à avoir une

Conclusion

La Grèce possède une très longue histoire: l'Antiquité est grecque. Mais en même temps, la Grèce est un pays jeune, né en 1821, et ne connaît une relative stabilité politique et économique que depuis le milieu des années soixante-dix. Si le « *miracle grec* » est avant tout économique, la Grèce conserve des caractères traditionnels originaux qui peuvent parfois surprendre au sein d'une Union européenne volontiers moderniste. Les partenaires européens de la Grèce semblent attendre de la Grèce un nouveau *miracle*, cette fois-ci dans les rapports entre l'Eglise orthodoxe et l'Etat. Mais les permanences d'une culture ne se décrètent pas.

Ces permanences culturelles et le rôle dominant de la religion orthodoxe ont été subitement découverts par l'Europe en 2000, lorsque le gouvernement socialiste grec a décidé de supprimer la mention de la religion sur les cartes d'identité. La défaite socialiste qui a suivi a été comprise comme une sanction donnée par les fidèles orthodoxes qui s'étaient mobilisés en masse et avaient adressé aux autorités grecques une pétition de plus de trois millions de signatures.

Des changements en profondeur ont eu lieu, il est vrai, et l'ouverture de la Grèce au monde a ancré des modes de vie très occidentaux dans la société. Si la religion reste une affaire d'Etat et joue un rôle politique fort, les Grecs en tant qu'individus restent très indépendants vis-à-vis d'elle, d'où de nombreuses contradictions. La société reste orthodoxe : la famille⁹³ grecque reste stable⁹⁴, on ne connaît presque pas de divorces ni de naissances hors mariage. Mais à l'inverse, le taux de fécondité est l'un des plus bas d'Europe. Cette sous natalité implique un vieillissement de la population, qui par

reconnaissance officielle à côté du grec, quelques milliers de slavophones et de roumanophones

⁹³ Comme l'Eglise catholique romaine, l'Eglise orthodoxe dispense un discours très conservateur sur la famille et les grandes questions de morale conjugale que sont l'avortement, la contraception, le divorce.

(Voir www.pagesorthodoxes.net/mariage

- « *L'Eglise orthodoxe et la sexualité, quelques aperçus* », Olivier Clément, revue CONTACTS, vol 42, n° 150, 1990.
- « *Amour, mariage et sexualité* », Père Jean CHRYSSAVGIS, première publication dans SOUROGE, revue du diocèse du patriarcat de Moscou en Grande-Bretagne. Traduit de l'anglais par le service orthodoxe de presse, SOP, n° 275, février 2003.)

Comme c'est le cas des Catholiques, les comportements individuels sont parfois très éloignés des commandements de l'Eglise dans ce domaine.

⁹⁴ Au regard des différentes statistiques, et contrairement aux pays européens, la situation de la famille en Grèce est restée stable ces dix dernières années.

nature, aura tendance à plus de conservatisme⁹⁵...et paradoxalement cherchera le maintien d'une Eglise forte. Pendant cette phase de transition, une Grèce du troisième âge sera en effet peu tentée de demander le divorce entre l'Eglise et l'Etat, d'autant que les minorités de la Grèce et ses voisins musulmans resteront dynamiques au plan démographique. Les 17% d'agriculteurs qui constituent encore la société grecque restent également un point d'ancrage des traditions religieuses et populaires. Mais ces comportements individuels échappent au champ d'investigation de ce mémoire, qui étudie les rapports entre l'Eglise et l'Etat : il conviendrait de réaliser une étude complémentaire sur l'ancrage réel de la religion dans les comportements individuels, ce qui s'apparente davantage à un travail de sociologie qu'à un mémoire de géopolitique.

La famille commence cependant à évoluer inexorablement, et l'exode rural se poursuit. Une Europe supranationale semble même pouvoir être acceptée sans trop de réserves par cette société attachée aux traditions, au moins dans le domaine économique, et dans la mesure où Bruxelles respecte l'identité religieuse de la Grèce. La disparition de la drachme, en janvier 2002⁹⁶, monnaie dont le nom existe depuis l'antiquité, n'a pas causé d'émoi particulier à l'époque.

La Grèce, souvent accusée de profiter de l'Europe sans contrepartie, reste un Etat original, qui revendique son droit à la différence. Sans qu'elle ne cesse d'influencer les comportements individuels et collectifs en Grèce, la religion semble avoir du mal à commencer son mouvement de migration vers la sphère privée. Elle pourrait pourtant à terme céder le pas dans le domaine politique à une plus grande conformation du pays à l'identité européenne. Faut-il y voir une victoire de l'Etat sur l'Eglise ? Le penser, ce serait ne rien comprendre à la mentalité d'une société où le culte reste omniprésent. L'Etat et les partis misent sans aucune mauvaise conscience sur l'Eglise pour élargir leur accès aux couches populaires. Depuis les années 80, le PASOK tente de réconcilier progressisme et Orthodoxie, en jouant sur le rôle pour le moins obscur de l'Eglise pendant la période *fasciste* afin de barrer la route à la droite, qui puise traditionnellement ses forces parmi les chrétiens. Cet effort pour attirer de nouveaux électeurs jusqu'alors distants en raison de l'hostilité traditionnelle de la gauche envers l'Eglise va de pair avec la définition d'un nouveau nationalisme. Pourtant, les électeurs

⁹⁵ Si en 2004, les personnes de plus de 65 ans représentent 15% de la population, en 2020, elles devraient représenter 21%.

⁹⁶ Du fait du passage à l'euro.

ont privilégié dernièrement la Nouvelle Démocratie (droite conservatrice), ce qui illustre le pouvoir de sanction que conservent des citoyens qui restent avant tout des fidèles. La Grèce restera donc encore quelque temps un pays doté d'une religion d'Etat influente. La prochaine réforme de la Constitution ne pouvant pas avoir lieu avant 2012⁹⁷...soit aux *calendes grecques*, cela laisse un peu de temps pour faire évoluer les esprits...si ceux-ci le souhaitent.

Le clergé orthodoxe entend néanmoins conserver une place importante dans la vie publique. La diaspora d'outre-mer et d'Europe occidentale est régulièrement sollicitée pour soutenir la cause nationale, et se trouve parfois mise à contribution pour véhiculer l'image de l'hellénité. Celle-ci passe aujourd'hui presque exclusivement par l'orthodoxie : l'image des Jeux Olympiques est vécue plus comme une agitation folklorique que comme l'évocation nécessaire d'un passé glorieux⁹⁸. Des groupuscules ultranationalistes, parfois violents, ont même vu le jour, et leur progression aux dernières élections⁹⁹ prouve que l'identité gréco orthodoxe peut susciter l'adhésion désespérée d'une frange de la population. Jouant sur ces réflexes qui s'apparentent à l'instinct de survie, l'Eglise a encore son mot à dire. La crise qu'elle traverse en ce début d'année révèle en partie la possibilité d'une évolution, mais certainement pas une révolution laïciste qui trancherait définitivement le cordon ombilical entre l'une des plus vieilles chrétientés du monde et la société moderne.

La crise identitaire que semble connaître la Grèce coïncide avec les grandes remises en question de l'heure chez ses voisins balkaniques, et de nombreux points communs sont à relever. L'Orthodoxie reste une caractéristique forte de l'identité grecque. La position du pays dans les guerres yougoslaves des années 90 a clairement montré quel parti la Grèce prenait : la Grèce conserve des pays-frères, et n'hésite pas à se mettre en porte à faux par rapport à l'Union européenne, voire à l'OTAN. Mais elle ne le fait que lorsque son propre intérêt est en jeu, et est capable de faire passer les impératifs européens avant son identité propre.

Dans une Europe aujourd'hui plus ouverte à l'Europe centrale et balkanique, la Grèce pourrait être désormais tentée de chercher à jouer un rôle moteur significatif au moins

⁹⁷ Un délai incompressible de dix ans est exigé entre deux amendements de la Constitution.

⁹⁸ L'Archevêque CHRISTODOULOS a vivement condamné la médiatisation outrancière de ce qu'il appelle un « retour au paganisme ».

en tant qu'acteur économique, et sans doute aussi politique, dans une région où elle est traditionnellement proche. Une fois les conflits de l'ère post-yougoslave réglés, elle pourrait ainsi être tentée d'instrumentaliser l'Union européenne et de mettre celle-ci au service de son « *hellénité* ». Le regard que la France porte sur la Grèce fait de celle-ci un Etat occidental écartelé entre Albanie, Kosovo, ARYM, Turquie... Or la Grèce n'est pas un Etat occidental comme les autres. L'irruption de la modernité occidentale dans l'univers traditionnel balkanique n'a pas été moins violente en Grèce, soumise à l'époque à la variante américaine...La primauté du développement économique s'y est montrée tout aussi brutale envers la culture traditionnelle. Le regard porté sur la Grèce depuis Paris ou Londres est pour l'essentiel abusé par une vision occidentaliste des choses, car il existe déjà une immense coopération économique entre ces différents acteurs ; tous les problèmes de la région ont tendance à se régler à leur rythme. Les besoins mutuels économiques au plan régional garantissent la stabilité de l'ensemble. Dans cette région, les liens économiques sont souvent construits d'Etat à Etat, et de communauté religieuse à communauté religieuse. La difficulté éventuelle de coexistence entre ces pays n'est donc pas économique, mais avant tout culturelle et politique. Mais en s'assurant l'entrée de partenaires proches au plan culturel (Serbie, Bulgarie, mais aussi Roumanie) dans l'Union européenne, la Grèce pourrait trouver un prétexte pour prendre la tête d'un bloc orthodoxe. La Grèce est surtout réaliste¹⁰⁰ dans le cadre de sa réflexion européenne.

Le grand dégel balkanique de 1990 prend la Grèce de court et met à nu les contradictions de sa position. Habitée depuis la fin des années 40 à se considérer comme un avant-poste de l'Occident face à des voisins hostiles, mais contenus par l'équilibre des blocs, elle se retrouve déchirée entre le désir d'assurer un *leadership* économique régional et la tentation d'un repli identitaire méfiant, entre une ouverture tardive et novatrice et la réactualisation de frustrations anciennes, restées sans solution. L'adversaire traditionnel turc prend des allures menaçantes pour la Grèce avec sa politique dynamique dans les Balkans : les Grecs y voient une manœuvre dirigée contre Athènes par l'ouverture politico-économique turque vers Sofia, Skopje, Tirana, et politico-militaire envers Sarajevo. La Grèce se découvre aussi subitement une « *amitié traditionnelle* » avec la Serbie, dont elle s'efforce d'adoucir l'isolement international.

⁹⁹ 2,2 % aux législatives de mars 2004, 4,1% aux européennes de juin 2004.

¹⁰⁰ Dans le sens donné par le vocabulaire des relations internationales

N'est-ce pas là une simple conjonction d'intérêts anti-ottomans ? Il s'agit bien plus que d'une simple querelle byzantine.

Pour toutes ces raisons, la religion ne cesse donc pas d'être un facteur déterminant de la politique de la Grèce, dans la vie politique intérieure, dans les Balkans et en Europe. Reste à savoir comment et par quoi la Grèce pourra remplacer cette identité ? Si le caractère quasi théocratique du pouvoir religieux en Grèce subit des attaques répétées au nom de la modernité et sous le prétexte de l'intégration européenne, la religion paraît devoir conserver encore de façon durable une influence forte, au-delà des individus, sur l'ensemble de la vie sociale et publique du pays. On peut se demander, près de deux siècles après la renaissance de la Grèce¹⁰¹, si les conceptions traditionnelles ne devront pas être radicalement repensées. Mais qui peut penser à la place des Grecs ?

Doit-on conclure avec Jean GUILOINEAU¹⁰², écrivain et traducteur, qu'il y a toujours eu « *deux Grèces* » : la Grèce antique, celle des mythes, de la démocratie et des dieux, et la Grèce Byzantine, celle des icônes, des anachorètes et de Dieu ? C'est d'une certaine façon la source de l'écartèlement du pays entre deux identités d'égale importance. La coexistence d'autant de réalités symboliques explique sans doute pourquoi l'Eglise et l'Etat ont autant de mal à se séparer.

¹⁰¹ 1821 - 2005

¹⁰² Jean GUILOINEAU, « *Les deux Grèces* », *Confluences Méditerranée*, n° 38, été 2001.